

n° 16

novembre 1996

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

L'ICSF A dix ANS

LES ÉTUDES D'IMPACT AU BRÉSIL

LES FEMMES DANS LA PÊCHE AU SALVADOR

L'AQUACULTURE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

RÉUNION SUR LA GESTION DU LITTORAL EN ASIE DU SUD

POINT DE VUE SÉNÉGALAIS SUR LES ACCORDS DE PÊCHE

LE MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (SUITE)

BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA ° 16 novembre 1996 revue triannuelle de l'ICSF

☐	EDITORIAL	1
☐	RETROSPECTIVE L'ICSF a dix ans	2
☐	BRESIL Le point de vue des autres	3
☐	THAILANDE Vrai ou faux?	10
☐	SALVADOR Le filet percé des statistiques	13
☐	CHILI Pas seulement une affaire de quotas	18
☐	ANALYSE Aquaculture extensive ou intensive?	23
☐	POINT DE VUE Autour de la table de négociations	29
☐	SUIVI Une carte maîtresse	33
☐	GENRES Les amarres sont lâchées	35
☐	COMPTE-RENDU Construire autour d'un nouveau concept	41
☐	DOCUMENT S'informer, partager, lutter	44
☐	LIVRES La bataille du poisson	52
☐	BREVES Inde, Hawaï, Philippines, Espagne, Chili, Russie, Taiwan, Maroc, Corée du Sud	54

L'ICSF est sur le Net

On peut désormais avoir accès à la revue
SAMUDRA sur le World Wide Web à la page
ICSF du site <http://www.gmt2000.co.uk/icf>

Pour la bonne santé des côtes

A peu près le quart de la production mondiale de poissons de mer provient de la pêche traditionnelle ou des petits bateaux. Et les captures s'effectuent presque entièrement dans les eaux côtières. Les deux-tiers de la production mondiale proviennent de stocks de poissons qui passent la première partie de leur cycle de vie dans cette zone, au moment où ils sont le plus vulnérables. Il ne faut donc pas s'étonner que l'état de la bande côtière affecte inexorablement l'existence de plus de 120 millions de personnes qui, directement ou indirectement, dépendent de ce secteur d'activité.

Habituellement, la pêche n'entraîne guère de conséquences négatives sur les autres activités économiques. Mais, dans le sens contraire, on observe des effets dramatiques. Si la pêche n'est pas une menace pour l'agriculture ou l'industrie, les activités agricoles ou industrielles peuvent souvent avoir des conséquences dévastatrices sur l'habitat naturel du poisson. A cela viennent s'ajouter des techniques et des pratiques de pêche non sélectives et destructrices. Dans de nombreux pays à bas revenus qui connaissent des pénuries alimentaires, c'est souvent dans la pêche qu'on trouve en dernier recours un moyen d'existence. Il en résulte que la dégradation de l'habitat naturel du poisson constitue, dans ces pays, une source d'inquiétude encore plus grande. On voit bien par là qu'il importe au premier chef d'intégrer les activités de pêche à tout programme de gestion du littoral.

Ceci dit, les problèmes sont multiples : définition de la "zone côtière", coexistence de deux types de propriété (propriété privée, domaine public de l'Etat, biens communautaires). Tout cela vient compliquer les choses quand il s'agit d'appliquer des mesures appropriées de gestion du littoral. La diversité des problèmes et les caractères particuliers de chaque zone côtière exigent une vision d'ensemble.

Ce qui a été réalisé à ce jour dans ce domaine est, tout au plus, fragmentaire et bien insuffisant, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Il reste beaucoup à faire pour élaborer, harmoniser et mettre en oeuvre un cadre commun pour la gestion du littoral. Au cours de la réunion de travail sur la gestion de la pêche et de la zone côtière en Asie du Sud qui a été organisée récemment par l'ICSF (voir pp 40-44), un certain nombre de propositions ont été avancées pour faire progresser les choses. Les participants ont essayé de cerner la "zone côtière" en prenant conscience de la complexité, de la diversité et de la fragilité de ses écosystèmes, où les populations littorales trouvent en grande partie leurs moyens d'existence. Ils ont exprimé le sentiment que le droit de chacun à un moyen d'existence, en accord avec des valeurs humaines et des normes écologiques saines, devrait avoir prééminence sur le droit de certains à faire des profits sans tenir compte des aspects sociaux.

La gestion des zones côtières devrait aussi intégrer les notions de patrimoine communautaire, de biens communs et faire une place à la décentralisation et à la participation. Il faut appliquer strictement le principe selon lequel le pollueur doit être le payeur. Il faut procéder à des études d'impact, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan social, avant de donner le feu vert à un projet de développement. Il faut également rendre obligatoires les enquêtes publiques. S'il n'existe pas une certaine cohérence entre les diverses mesures réglementaires destinées à gérer les ressources naturelles, on n'avancera guère. La mise en place de mécanismes de concertation pour résoudre les conflits est également très importante. En réfléchissant à tous ces problèmes, les participants ont proposé "quelques bases solides pour établir de nouveaux partenariats et des contacts régionaux afin de parvenir à une exploitation durable des zones côtières et défendre les moyens d'existence des communautés littorales". En dernière analyse, cependant, le problème de la gestion du littoral ne concerne pas seulement ces populations. Il traduit aussi les dysfonctionnements dans l'utilisation des ressources naturelles. La bande littorale est un miroir où se reflètent les souffrances que nous infligeons à l'environnement et à notre prochain. Comme on dit au Vietnam, "la mer commence dans les montagnes". L'état du littoral laisse certainement paraître ce que nous avons fait aux ressources naturelles tant sur la côte que dans les terres.

Si on n'essaie pas très sérieusement de changer notre façon d'exploiter les ressources, si on n'essaie pas de définir clairement nos droits et devoirs dans ce domaine, les menaces qui pèsent sur les zones côtières et les populations du littoral persisteront. Et on pourra toujours continuer à rêver d'une gestion saine et efficace de notre littoral et des eaux adjacentes...

L'ICSF a dix ans

Il y a dix ans, le 25 novembre 1986, se réunissait dans la petite ville indienne de Trivandrum (Kerala), un groupe plutôt bigarré où l'on pouvait trouver des anthropologues, des biologistes, des constructeurs de bateaux, des sociologues, des économistes, des travailleurs sociaux. Ils étaient venus de 16 pays différents. Leur but : organiser un collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF).

Il ne s'agissait pas du tout d'une action soudaine, impulsive. C'était le résultat direct de la première Conférence internationale des travailleurs de la pêche et de leurs "supporters" qui s'était tenue à Rome à côté de la Conférence mondiale sur la gestion des pêcheries et le développement, en septembre 1984. Une date historique.

Les membres fondateurs ont donc créé l'ICSF après "avoir constaté les besoins nouveaux en matière d'information, de formation et de soutien sous diverses formes... pour répondre à la nécessité de développer les échanges internationaux et une action commune afin de soutenir la cause des travailleurs de la pêche dans toutes les régions du monde." Le terme "collectif" avait été délibérément choisi pour bien marquer le mode de fonctionnement non hiérarchique et pour mettre l'accent sur la transparence, la flexibilité et les relations informelles qui devaient exister entre les membres.

Les membres fondateurs s'engageaient à titre personnel à consacrer une partie de leur temps et offrir leur expérience aux programmes de l'ICSF. Au début, la mission était bien simple : garder en vie l'organisation pendant au moins trois ans. Au cours de la Conférence de Bangkok en 1990, l'ICSF passait en revue ses quatre années d'existence et décidait la continuation de l'organisation, en précisant davantage les programmes d'action. L'objectif principal a toujours été de défendre les droits des petits pêcheurs et des pêcheurs artisans pour améliorer leurs conditions de vie et leur niveau de vie grâce à une exploitation durable des ressources halieutiques.

Après la Conférence de Bangkok, un certain nombre de projets prenaient forme. On s'intéressa, par exemple, aux implications des accords de pêche, à la viabilité du zonage de l'espace maritime, aux systèmes de crédit et d'assurance, aux aspects écologiques, sociaux et économiques des techniques de pêche et à leur degré de sélectivité. On mit aussi l'accent sur la notion de genres (perspectives hommes-femmes) dans la pêche, ce qui donna lieu à un programme visant à encourager la participation des femmes aux organisations professionnelles et au processus de prise de décisions. Cette action est actuellement en cours en Asie, en Afrique, en Amérique latine. L'ICSF a également contribué à créer ou à renforcer des organisations nationales de travailleurs de la pêche et à faciliter leur participation aux prises de décisions sur le plan international.

L'une des premières campagnes de l'ICSF avait été dirigée contre les aspects inéquitables de l'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne. Depuis, plusieurs Ong européennes ont apporté leur soutien à cette cause au sein de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE). A la suite de quoi, certaines demandes exprimées par les pêcheurs sénégalais ont été incorporées dans ces accords.

Au cours des cinq dernières années, l'ICSF a intensifié ses campagnes. Un groupe ad hoc a étudié les conditions de travail sur les navires de pêche industrielle. Le Collectif a aussi lancé un certain nombre de programmes d'échanges pour renforcer les organisations de travailleurs de la pêche et pour faciliter le transfert de techniques de capture plus respectueuses de l'environnement.

En s'associant aux travaux préparatoires et au suivi de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, l'ICSF est entré, après juin 1992, dans une phase nouvelle. Il s'agissait d'influencer la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et sur les stocks de poissons grands migrants, et aussi le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Dans les deux cas, le but était de faire bien apparaître toute l'importance de la petite pêche traditionnelle et de la pêche artisanale.

La revue Samudra, qui est une importante production de l'ICSF, est publiée trois fois dans l'année en anglais, en français et en espagnol pour diffuser l'information sur des sujets pertinents très variés. Samudra a aussi servi de lieu de débat sur des questions comme les stocks chevauchants, l'environnement et divers autres aspects des pêcheries.

Dix ans après le lancement du Collectif, on peut sans crainte avancer une affirmation : si l'amenuisement mondial de la ressource et les surcapacités de pêche ont sans doute affecté les moyens d'existence des pêcheurs traditionnels et des pêcheurs artisans, beaucoup de choses se sont, en fait, améliorées dans ces communautés littorales, surtout dans le Tiers-monde. On prend plus souvent leur avis, les gouvernements et les agences bilatérales et multilatérales acceptent mieux leurs points de vue sur les aspects mondiaux de la pêche. De fait, on remet de plus en plus en question la pêche industrielle tandis qu'on accorde plus d'intérêt aux connaissances traditionnelles en matière de gestion de la ressource. L'action de l'ICSF a été synergétique et le résultat global plutôt positif. Il reste assurément beaucoup à faire : établir des contacts avec les organisations de pêcheurs dans les pays où le Collectif n'est pas encore présent et, en matière de gestion des pêches, oeuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs et pour développer une attitude plus responsable vis-à-vis de la ressource.

L'ICSF peut se sentir fier qu'à travers le monde on reconnaît maintenant plus ou moins qu'il existe des pêcheurs traditionnels, des pêcheurs artisans et que ce secteur d'activité a ses propres façons de faire et de vivre. Il reste à consolider ces avancées en mettant en oeuvre de nouveaux programmes pour une meilleure gestion de la ressource et une meilleure participation des communautés concernées. Ce faisant, il faut s'attacher tout autant, sinon plus, à faire prendre conscience aux gens des problèmes de genres, c'est-à-dire de la place respective des hommes et des femmes dans les différents secteurs de la pêche.

Dix ans sont passés. C'est encore peu. Il reste beaucoup de milles marins à parcourir et plus d'un océan à traverser...

V. Vivekanandan, coordinatrice de l'équipe d'animation de l'ICSF

Le point de vue des autres

Il arrive souvent, comme on peut le voir au Brésil, que ces études ne tiennent pas compte des opinions exprimées par les communautés de pêcheurs

Au Brésil, l'Amazonie représente l'ultime frontière pour la pêche en mer ou la pêche en eau douce. Le poisson constitue la principale source de protéines et de revenus pour les populations riveraines dans cette région. Et le Brésil se trouve être, avec le Japon, le plus grand consommateur de poisson du monde par habitant.

Mais les pêcheurs traditionnels sont aujourd'hui confrontés à bien des problèmes : construction de grands barrages, pollution de l'eau par le mercure utilisé par les prospecteurs d'or, bateaux de pêche commerciale et industrielle, basés dans les ports des grandes villes, qui viennent envahir lacs et fleuves, difficultés d'accès à la ressource à cause de la création de grandes exploitations agricoles près de lacs et de lagunes riches en poissons, ouverture de parcs nationaux dans les zones habitées par ces populations.

Tous ces facteurs se conjuguent pour donner lieu à de sérieux conflits entre pêcheurs locaux, gros propriétaires fonciers, bateaux de pêche commerciale et industrielle, organismes publics chargés de construire des barrages ou de protéger l'environnement. Depuis les années 60, l'ensemble du littoral du Brésil souffre d'une occupation intensive et destructive des écosystèmes, en particulier les estuaires, les lagunes, les récifs coralliens et les mangroves, c'est-à-dire là où vivent et travaillent la plupart des pêcheurs artisans.

Cette occupation rapide de la côte s'est accélérée encore au cours du "Miracle économique brésilien" sous le régime militaire dans les années 70. L'industrialisation et l'urbanisation de la bande côtière deviennent alors les pôles prioritaires du développement socio-économique. Et la pollution d'origine industrielle, notamment les rejets de résidus de la canne à sucre utilisée pour la production d'alcool, entraîne une érosion de la richesse biologique des estuaires et des lagunes.

A cette époque, la pêche artisanale représente plus de la moitié de la production. Mais la "modernisation du secteur de la pêche", basée sur des flottilles industrielles et encouragée par la fao, ne tient pas compte de cette contribution essentielle du secteur artisanal à l'alimentation et à l'emploi dans les villes et villages du littoral. De nombreux conflits éclatent entre les artisans et les gros bateaux, notamment ceux qui exploitent intensivement la crevette et qui détruisent les filets des petits pêcheurs.

La conséquence a été que les armements industriels, toujours prêts à gagner plus, ont largement fait disparaître la ressource. Les petits pêcheurs ont été encore davantage menacés de marginalisation lorsque de nombreuses plages sont devenues des domaines privés où l'on a construit des bungalows et des appartements pour le seul plaisir des touristes.

Dans les années 80, pour gérer le littoral, le gouvernement fédéral a lancé un Programme spécial qui a pris force de loi en 1988. Mais, dès le départ, toute l'opération a pris un caractère extrêmement bureaucratique : la gestion du littoral se résumait à créer des séries de cartes sur les possibilités de développement ou les contraintes du foncier. Pour cela, on faisait appel à des techniques élaborées de télédétection.

Des années perdues

Les travaux étaient essentiellement confiés à des sociétés de consultants qui cherchaient seulement à vendre de nouvelles technologies et du matériel de détection à distance. Ils passèrent plus de dix ans à produire des transparents et des cartes de la façade maritime. Mais aujourd'hui, on n'a pas encore mis en oeuvre un seul programme de gestion du littoral.

D'un point de vue écologique et social, la situation dans les écosystèmes côtiers est

devenue critique. Au nord-est du Brésil, dans l'Etat de Cear , connu pour ses nombreux touristes et sa langouste (que capturent petits p cheurs et gros bateaux), des choses nouvelles ont cependant d marr . Aid es par une petite Ong et une universit  de la r gion, des organisations locales de p cheurs ont lanc , en mati re de gestion du littoral, une exp rience novatrice qui repose donc sur l'initiative populaire.

Au lieu de perdre trop de temps   collecter l'information et   dresser des cartes, ces gens ont mis sur pied un Forum do Litoral. Au sein de ce comit , les diff rentes parties prenantes peuvent discuter et n gocier sur la fa on d'utiliser l'espace c tier et les ressources marines.

L'activit  de ce Forum est double. Premièrement, il proc de   un examen critique d'un vaste projet gouvernemental appel  Prodetur, qui est financ  par la Banque mondiale. L'avant-projet ne tient pas compte de l'importance des communaut s de p cheurs ni de l'impact que pourrait avoir sur leur culture traditionnelle le d veloppement acc l r  de l'industrie touristique le long de la c te. Si ces communaut s locales ne sont pas pr tes pour affronter une multiplication des activit s li es au tourisme, c'est l'ensemble de leur syst me de production, bas  sur la petite p che, l'agriculture et l'artisanat, qui sera durement touch .

Certaines communaut s organisent leurs propres coop ratives qui proposent des

services aux touristes et contr lent en m me temps la vente de biens sur les plages. Les associations locales n gocient avec les repr sentants du gouvernement et de la Banque mondiale et se pr parent ainsi   affronter les retomb es de l'industrie touristique qui  tend son emprise. Elles esp rent, de cette mani re, profiter des avantages  ventuels et restreindre les aspects nocifs.

Deuxi mement, le Forum est engag  dans des n gociations sur les modalit s d'exploitation de la langouste, qui est une source de revenus tr s importante et concerne pr s de 12 000 p cheurs dans l'Etat de Cear . Ceux-ci constatent avec inqui tude le d clin de leurs captures depuis quelques ann es.

Apr s de longues discussions entre les organisations locales de p cheurs, les Ong, les universit s, les industriels de la p che et IBAMA (l'agence f d rale pour l'environnement), on est parvenu en 1995   mettre en place un plan de gestion des p cheries de langouste.

Des mesures s v res cherchent   limiter les captures de juv niles par les p cheurs artisans ou les unit s industrielles; et la p che   la langouste en plong e est tout simplement interdite. Les associations de p cheurs artisans ont fait l'acquisition d'un bateau charg  de veiller au bon respect de la r glementation.

Des r sultats positifs

Cette initiative populaire, qui repose sur une large concertation entre tous les acteurs,

produit de bons résultats, contrairement au programme gouvernemental de gestion du littoral auquel il aura fallu des années pour simplement dresser les cartes. De toute façon, ce qui vient d'en haut par voie administrative manque d'efficacité.

Prenons un autre exemple : l'impact que peut avoir un grand projet d'irrigation sur des communautés de petits pêcheurs. A Marituba, au nord-est du Brésil, se trouve la plaine côtière d'Alagoas-Sergipe et la várzea du fleuve São Francisco qui représente une zone marécageuse d'environ 200 kilomètres carrés. Une várzea est une plaine d'inondation près d'une embouchure.

Le marais est traversé par le canal de Barreiras, long d'environ 20 kilomètres, qui relie le fleuve São Francisco au fleuve Marituba et au Lago dos Peixes. Cette voie d'eau naturelle joue un rôle important car de nombreuses espèces de poissons l'empruntent au cours de leur migration pour parvenir aux lacs à l'intérieur du marais. Le plus important est le Lago dos Peixes, où l'on sait que le poisson est abondant. La région est essentiellement marécageuse. On y trouve plusieurs espèces de palmiers utilisés par les populations locales pour construire leurs cabanes recouvertes de feuilles, pour fabriquer des médicaments traditionnels et pour se nourrir. La várzea da Marituba sert aussi de refuge à de nombreuses espèces de poissons, d'oiseaux et de petits animaux sauvages.

C'est là que se trouvent Marituba de Cima et Marituba do Peixe qui comptent environ 270 hameaux et 1 200 habitants vivant essentiellement de la petite pêche, d'activités agricoles et artisanales. Le poisson et d'autres produits sont vendus dans la ville voisine de Penedo. Le territoire de ces villages est maintenant entouré de plantations de canne à sucre qui appartiennent à une distillerie de la région.

Les chercheurs de l'Université fédérale d'Alagoas ont recensé une cinquantaine d'espèces différentes (surubim, piau, carà et diverses crevettes) qui sont consommées et vendues par les pêcheurs locaux.

Ceux-ci connaissent fort bien les habitats naturels du poisson dans la várzea. Les varzeiros (habitants de la várzea) en exploitent une quarantaine au gré des saisons et des habitudes alimentaires. Ils utilisent une vingtaine de techniques de capture et de

gestion des stocks différentes (périodes de repos qui excluent toute pêche dans les lacs, "brush-parks", qui sont des amas de branches reposant au fond de la lagune pour attirer le poisson, comme les akaja en Afrique de l'Ouest, etc.).

Il y a une vingtaine d'années, d'importants changements commencèrent à toucher cette plaine d'inondation et ses habitants. Il y a eu d'abord, dans les années 60, tout un ensemble de phénomènes : la construction de deux grands barrages à Paulo Afonso et Sobradinho, à plusieurs centaines de kilomètres en aval, qui modifia le régime des eaux dans la várzea. Ces barrages ont régularisé le flot du fleuve, mais maintenant il arrive moins de poissons dans la plaine qu'à l'époque des inondations.

Puis il y a eu une nouvelle vague de changements provoquée par l'expansion des plantations de canne à sucre au cours des années 70. La politique du gouvernement était d'encourager la production d'alcool pour servir de carburant automobile. Une distillerie locale acheta pratiquement toutes les terres disponibles ; et aujourd'hui, les lacs de la várzea sont entourés de plantations de canne à sucre. Et l'usage intensif d'engrais et d'herbicides produit ses effets sur les stocks de poissons.

Les derniers lambeaux de forêt ont été coupés pour faire place à la canne à sucre. Des réserves de gibier à plume ont également disparu, et les paysans et les pêcheurs ont ainsi perdu une source importante de protéines. Des arbres porteurs de fruits et des palmiers dont les fibres servaient à confectionner des objets d'artisanat ont aussi disparu. On a désormais du mal à trouver un arbre qui puisse faire une pirogue traditionnelle.

Nouvelles transformations

La troisième menace qui pèse sur la várzea, et c'est la plus sérieuse, vient de la CODEVASF, une agence publique de développement agricole qui prévoit de transformer l'ensemble de cette plaine en rizières irriguées. La CODEVASF a déjà créé des projets rizicoles dans plusieurs grands marais du fleuve São Francisco. Là où ils sont opérationnels, les marais ont été complètement transformés et tout le régime des eaux a été modifié.

Pour le projet Betume, qui concerne 10 000 hectares, la CODEVASF a bloqué les cours qui se déversent dans les lagunes et arrêté la migration du poisson. Il s'en est suivi un

amenuisement des stocks qui a évidemment eu des répercussions sur la vie des pêcheurs locaux. Il s'agit là d'effets écologiques sérieux. Mais c'est de la transformation générale de ces zones humides que les populations ont souffert.

Après avoir perdu leurs terres, ils ont été forcés de vivre à la périphérie des zones affectées par les programmes gouvernementaux. S'ils ont trouvé un emploi temporaire dans la construction des rizières, ils ont rarement pu obtenir une parcelle dans les périmètres irrigués. Les lots ont été attribués aux cultivateurs les plus prospères, qui sont habituellement des gens de l'extérieur.

En 1985, la CODEVASF décide de lancer dans le marais de Marituba un nouveau projet qui allait provoquer une transformation complète de la dernière várzea du fleuve São Francisco. Les pêcheries y perdraient sûrement leur équilibre et le régime des eaux serait bouleversé. On réinstallerait ailleurs les paysans et les pêcheurs.

Le service des études d'impact sur l'environnement, financé par la CODEVASF, met en avant l'augmentation des rendements dans les rizières irriguées par rapport aux méthodes traditionnelles des villageois. Il y aurait aussi création d'emplois. Selon ce service, il n'y aurait pas d'espèces en péril dans cette région ; et les gens gagneraient plus en cultivant du riz par irrigation qu'en pêchant ou en fabriquant des objets d'artisanat. Tout compte fait, les retombées du projet sur la région seront positives.

En 1988, l'Université de São Paulo, en collaboration avec l'Université fédérale d'Alagoas, lance un programme de recherche sur des bases interdisciplinaires et participatives. Ecologistes, biologistes, anthropologues, historiens, agronomes collaborent dans une même approche ethno-scientifique.

Les résultats de ces travaux ont démontré que la préservation de cette dernière plaine d'inondation et la valeur qu'elle représentait pour ses habitants étaient plus importantes que les bénéfices escomptés de sa transformation. Il est aussi clairement apparu que la société d'Etat impliquée (la CODEVASF) comptait comme "occupations productives" les seuls emplois générés par son programme rizicole et ne tenait pas compte des emplois déjà existants dans les activités traditionnelles. Les varzeiros

perdaient leurs moyens d'existence sans recevoir, en compensation, une seule parcelle dans le nouveau périmètre irrigué. Les lots étaient, en fait, attribués à des cultivateurs venus d'ailleurs, comme cela avait déjà été le cas dans les autres projets de développement de la CODEVASF. Très souvent, les attributions se font selon des critères politiques, la préférence allant aux personnes dont les noms ont été soumis par des hommes politiques locaux ou régionaux.

Des conclusions des travaux de recherche universitaires sur le terrain, il apparaissait également que l'ensemble du système hydrologique de la várzea serait détruit et que les pêcheries traditionnelles disparaîtraient, de même que les importantes espèces en péril qui avaient pu être recensées.

Ce programme d'études a eu d'autres résultats : au cours de la consultation publique qui s'est tenue, en février 1991, à Maceió, la capitale de l'Etat, afin de procéder à une évaluation des études d'impact, une alliance a été conclue entre associations écologistes, scientifiques et habitants de Marituba. Les varzeiros ont clairement exprimé leur opposition au projet, mais les forces politiques qui le soutiennent sont très puissantes. Les conclusions du service des études d'impact n'ont donc pas été rejetées par les autorités de l'Etat. Des études complémentaires ont, cependant, été réclamées.

Cette expérience montre que, de toute évidence, les critères d'évaluation des coûts et des profits diffèrent selon les groupes sociaux concernés. Grâce à des fonds et à des experts qui n'étaient pas liés au gouvernement, le point de vue des villageois, étayé par des données ethno-scientifiques, a été exprimé en termes clairs au cours de la consultation publique. Les études d'impact officielles, qui sont financées par ceux qui ont la charge des projets, penchent forcément contre les intérêts des populations locales dont l'avenir est pourtant dans la balance. Ces gens et leurs organisations devraient bénéficier de fonds publics spéciaux pour pouvoir réaliser leurs propres études d'impact.

Zones protégées

La création de zones protégées sur la côte n'est pas sans conséquences sur les populations de petits pêcheurs. Environ 4 % du territoire brésilien entre dans différentes catégories de zones protégées (parcs nationaux, stations écologiques, forêts domaniales...). Cela

représente une superficie totale de 380 000 kilomètres carrés. Tous les pays européens ne sont pas aussi grands.

La plupart des zones qui sont protégées pour des raisons écologiques se situent en Amazonie où elles couvrent environ 13 % du territoire de la région. Il existe, en outre, un certain nombre de secteurs maritimes et côtiers protégés en bordure de l'océan et de la forêt amazonienne. Ils concernent des écosystèmes littoraux : mangroves, estuaires et récifs coralliens, tous exploités par des pêcheurs artisans.

Selon la législation brésilienne sur les espaces protégés, qui s'inspire du Yellowstone National Park aux Etats-Unis, les occupants doivent être transférés à l'extérieur. Ce modèle importé a eu des effets catastrophiques sur l'existence de milliers de petits pêcheurs et d'autres petits producteurs qui vivaient là depuis des générations et qui, grâce à leurs modes de production, protégeaient à la fois la forêt et les eaux adjacentes.

Ces communautés traditionnelles, qui habitent souvent dans des secteurs isolés, dépendent presque exclusivement des ressources naturelles. Ils entretiennent avec la nature qui les environne une relation complexe qui n'est pas uniquement économique.

Cette relation à l'environnement et aux ressources naturelles se définit en termes de vision culturelle, de valeurs, de traditions qui ont mis des siècles à se former et qui jouent

maintenant un rôle essentiel. Les populations traditionnelles possèdent une connaissance intime de leur environnement et de ses ressources. Sur le littoral, ils ont développé des systèmes de gestion qui demandent beaucoup de connaissances et de savoir-faire.

Lorsque le gouvernement crée une zone protégée, très souvent on feint d'ignorer les intérêts de ces populations, on leur enlève leurs territoires traditionnels qui serviront justement à constituer ces fameuses zones protégées.

Sur le littoral, défricheurs et spéculateurs pèsent lourdement sur les écosystèmes. Si la création de zones protégées peut, dans un premier temps, freiner la pression sur le foncier et profiter aux pêcheurs traditionnels, il arrive qu'à la suite d'expropriations ceux-ci perdent l'usage de leurs plages.

L'administration du parc se met bientôt à interdire la plupart des activités habituelles des habitants. Leur situation devient intenable et ils finissent par abandonner la terre de leurs ancêtres.

Révolte

La création de stations de protection de l'environnement sur des bases rigides dans de vastes espaces côtiers conduit

ces communautés locales au bord de la révolte tant leurs moyens d'existence sont brutalement supprimés. Il arrive alors qu'ils considèrent ces zones officielles comme *res nullius*, la chose de personne, et qu'ils se mettent à surexploiter les

ressources naturelles et à pêcher illégalement, ce qu'ils s'abstenaient de faire auparavant.

De plus, lorsque ces communautés traditionnelles quittent le parc, d'autres usagers ont les coudées plus franches : touristes, braconniers, mines, scieries. Et l'espace côtier se dégrade. Certains protecteurs de l'environnement diront que pour maintenir la biodiversité, il faut des espaces vides d'habitants. Mais, dans les pays tropicaux, on est en train de s'apercevoir que les pratiques traditionnelles protègent et même favorisent la biodiversité.

On s'aperçoit aussi de plus en plus que ce type de parc national importé, vidé de ses premiers habitants, ne remplit pas de façon adéquate sa mission de protection : il est voué à l'échec. Il faut élaborer et appliquer un nouveau modèle, basé sur les connaissances et le savoir-faire traditionnels des populations locales, qui à la fois préservera l'environnement de manière efficace et profitera aux habitants.

En ce sens, il permettra d'améliorer le niveau de vie de milliers de petits pêcheurs et de petits producteurs. Un nouveau mode de gestion, négocié avec les occupants, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des zones protégées, pourrait servir de base d'action pour protéger simultanément les écosystèmes et la diversité des cultures des populations littorales dans les pays tropicaux.

Depuis quelques années, les petits pêcheurs brésiliens s'organisent avec le soutien de

l'Eglise catholique (Pastorale des pêcheurs) et le Mouvement national des pêcheurs (MONAPE) qui a été créé récemment. Les communautés locales de pêcheurs ont d'abord commencé à interdire l'entrée des principaux lacs aux bateaux de pêche commerciale et industrielle. Des conflits violents ont alors éclaté.

Ceux-ci ont attiré l'attention d'organisations intéressées par les problèmes sociaux et d'environnement. Elles ont lancé des programmes de gestion de la pêche qui cherchent à impliquer tous les acteurs, en particulier les communautés de pêcheurs locales (au Lago Grande de Monte Alegre dans la Moyenne Amazone, par exemple).

L'idée centrale était de créer des secteurs où seuls les pêcheurs locaux auraient accès à la ressource tandis que d'autres secteurs seraient réservés à la pêche commerciale et industrielle. Dans les secteurs qui leur seraient dévolus, les pêcheurs locaux acceptaient de réguler leurs activités de façon à maintenir une production à la fois optimale et acceptable d'un point de vue social et écologique, en appliquant les mêmes principes qui inspirent les activités de collecte du latex sur l'hévéa.

Station écologique

Ces efforts ont donné lieu, notamment, à la création de la station écologique de Mamirauá dans une zone humide qui couvre un million d'hectares le long de la Japurá et du fleuve Solimões, où 4 500 personnes vivent de la pêche et de la collecte des produits de la forêt.

Selon la législation en vigueur, une cinquantaine de petites communautés devraient être transférées en dehors du périmètre protégé. Mais grâce à l'aide d'organisations locales et d'Ong, en particulier le Fond mondial pour la nature (WWF), un programme de protection a été établi en collaboration avec les populations locales. Ces communautés ont elles-mêmes mis sur pied leur propre mécanisme de gestion de la pêche, en particulier au cours de la saison sèche lorsque plusieurs lacs se forment.

Ce plan définit six différents types de lacs, certains étant considérés uniquement comme zone de protection, certains étant ouverts à la pêche de subsistance, d'autres réservés à la pêche commerciale (également pour des bateaux venus d'ailleurs) pourvu que la réglementation soit respectée, notamment quant à l'interdiction de certains filets jugés trop prédateurs.

En résumé, il est clair que des projets de développement mal conçus, mais aussi des zones protégées mal pensées, peuvent entraîner la dégradation des écosystèmes et l'amenuisement de leurs ressources naturelles. Ils appauvriront encore davantage les populations locales qui devraient, au contraire, profiter de ces activités. Il est clair également que les gens du pays, en particulier les premiers occupants, devront être impliqués dès le départ dans la préparation de ces projets, y compris la création de zones protégées.

Cela peut sembler contradictoire, car il est admis que les parcs nationaux sont aussi faits pour protéger la biodiversité. Dans de nombreux cas, cependant, les zones littorales protégées qui copient le modèle importé du Yellowstone Park (Etats-Unis) peuvent engendrer des résultats inverses. A ces tentatives de sauvegarde de l'environnement il manque le soutien populaire, et tout particulièrement le soutien des gens qui sont directement concernés par les mesures de déplacement de populations ou par l'interdiction d'activités traditionnelles.

Il apparaît, d'après ces exemples, qu'avant de mettre en place des zones protégées, il faut impérativement procéder à des études d'impact en accordant une importance toute particulière aux intérêts, aux connaissances et aux savoir-faire traditionnels des gens du pays. Quel que soit le modèle retenu, il faut qu'ils participent de façon active aux plans de gestion. L'Etat devrait mettre à leur disposition

les moyens matériels et techniques pour qu'ils puissent procéder à leurs propres études d'impact sur l'environnement et sur leur communauté.

Il ressort clairement de ces quelques exemples que les évaluations des coûts et des bénéfices, tels qu'ils apparaissent dans les études d'impact sur l'environnement émanant de l'administration, ignorent très souvent les points de vue et les intérêts des pêcheurs locaux. Si ceux-ci pouvaient présenter leurs propres conclusions au cours des auditions d'enquêtes publiques, leurs communautés pourraient négocier avec les représentants de l'Etat et les autres acteurs sociaux pour mieux résoudre leurs problèmes. **3**

Antonio Carlos Diegues, directeur scientifique du Centre de recherches pour la protection des zones humides (NUPAUB), Université de São Paulo, Brésil, membre de l'ICSF

La protection des mangroves

Vrai ou faux ?

Le contrôle des exportations de crevette thaïlandaise n'obéit pas seulement à des considérations d'ordre écologique

Les Etats-Unis ont récemment rapporté l'interdiction d'importer de la crevette sauvage de Thaïlande. Cette mesure avait été appliquée en mai 1995 lorsque Earth Island Institute gagnait un procès contre le gouvernement au motif que la Thaïlande n'avait pas pris les mêmes dispositions que les Etats-Unis pour protéger les tortues de mer.

Ce petit jeu semble maintenant terminé et la crevette sauvage thaïlandaise peut à nouveau parvenir jusqu'aux marchés américains. Il semble que les autorités thaïlandaises et américaines soient en train de tromper les défenseurs de l'environnement. Quelque 30000 chalutiers pêchent dans les eaux thaïlandaises. Mais seulement 2 000 seront équipés d'un dispositif d'évacuation des tortues. Il paraît que ce sont ces 2 000 chalutiers qui capturent la crevette. En fait, en Thaïlande, la pêche au chalut n'a jamais été spécialisée. Il n'y en a pas qui capturent la crevette et d'autres des espèces démersales. Les pêcheurs disent qu'ils utilisent le même chalut pour le poisson et la crevette. Suivant le moment de la pêche, on peut attraper de la crevette pendant la nuit et du poisson pendant le jour.

Par rapport aux pays occidentaux, l'Australie par exemple, les chalutiers thaïlandais qui ciblent crevettes et poissons sont très différents car, pour les crevettiers, le poisson est une capture accessoire. Leurs filets sont donc prévus pour ne pas attraper le poisson.

La crevette sauvage se trouve au-dessus des fonds près du rivage. Et c'est là également que se trouvent les tortues. C'est pourquoi il faut avoir un équipement spécial pour que celles-ci puissent s'échapper. Les chalutiers qui ciblent le poisson n'en ont pas besoin puisqu'ils opèrent au large. Dans les pays du Nord, les chalutiers sont souvent si grands qu'on dirait des fabriques de farine de poisson flottantes. Tout cela veut dire que des dizaines de milliers de tonnes de crevette sauvage exportées chaque année aux Etats-Unis par la Thaïlande

proviennent en fait de ces 30 000 chalutiers et non pas des 2 000 crevettiers comme le prétendent les autorités du pays. Ainsi les tortues de mer et d'autres espèces marines continuent d'être menacées dans les eaux thaïlandaises, que les chalutiers soient équipés de dispositifs sélectifs ou pas. On sait bien que les chalutiers ne respectent jamais l'interdiction qui leur est faite de pêcher dans une bande littorale de 3 kilomètres de large. La direction des pêches de la Thaïlande déclare cependant aux fonctionnaires américains que cette interdiction vise à protéger les tortues de mer et les endroits où elles pondent.

Mais le règlement n'a jamais été vraiment appliqué. Et les fonctionnaires américains semblent croire que le dispositif sélectif adapté au chalut résoudra comme par magie le problème de la protection des tortues de mer en Thaïlande. Ils ont récemment visité 441 chalutiers et constaté que 370 possédaient ce système sur leur chalut. Cependant, ces constatations ont été faites dans des ports de pêche. Il reste à voir si les pêcheurs vont vraiment utiliser ces appareils une fois en mer.

Finalement, l'embargo contre la crevette sauvage thaïlandaise a tout simplement été levé. Selon des diplomates américains, le gouvernement des Etats-Unis hésitera à interdire purement et simplement les importations de crevette thaïlandaise.

C'est seulement pour respecter une décision de justice que cette mesure avait été appliquée. Lorsque les dispositifs sélectifs seront en place, il est pratiquement certain que l'administration américaine ne posera plus de questions.

Selon le groupe thaïlandais Chareon Pokphan, qui a de gros intérêts dans l'aquaculture, les deux seules choses qui pourraient entraîner la ruine de ce secteur industriel, ce sont des sanctions motivées par des considérations commerciales ou écologiques. Celles-ci sont imminentes.

Hausse du tarif douanier

Au mois de janvier, l'Union européenne relèvera ses tarifs douaniers sur les produits agricoles en provenance de la Thaïlande. Ce qui est visé, à vrai dire, c'est la crevette d'élevage qui provoque, c'est bien connu, la destruction des mangroves. Pour le moment, la crevette d'élevage thaïlandaise est taxée à environ 5 % à son entrée dans la Communauté, comme celle de l'Equateur et de l'Indonésie.

Mai l'an prochain, le taux passera à 10 % puis, en trois ans, à 15 %. Cette mesure aura pour conséquence de faire chuter immédiatement de 30 % le prix de la crevette d'élevage thaïlandaise. Pour réagir à cette attaque de l'UE, les industriels de l'aquaculture ont fait appel à un spécialiste en biologie marine dont les travaux pourraient servir à réfuter les accusations européennes.

D'après les études réalisées, la crevette d'élevage thaïlandaise est produite à 80 % par la méthode intensive, qui permet d'élever de grandes quantités dans des espaces restreints. En utilisant des aliments de bonne qualité et des antibiotiques, en aérant l'eau en continu, on peut produire dans un bassin d'un demi-hectare des tonnes de crevettes prêtes à la vente en seulement 100 jours.

Si 80 % de la crevette d'élevage de la Thaïlande proviennent de la méthode intensive, cela veut dire que seulement 20 % des bassins envahissent la mangrove. Ceux-ci utilisent la méthode traditionnelle (ou système extensif). On pompe de l'eau de mer dans les bassins pendant six mois au moins, jusqu'à ce que les

post-larves de crevettes et les alevins terminent leur cycle de croissance.

Le système d'aquaculture traditionnelle fait partie de la culture itinérante dans la mangrove. Les pêcheurs abattent le bois, creusent des bassins, puis ils vont recommencer ailleurs avant de renverser le processus. En fait, le système traditionnel est une activité de subsistance durable. Les pêcheurs font de la crevette pendant la saison sèche. La salinité se manifeste alors dans les sols.

Avec l'arrivée de la saison des pluies, l'eau douce chasse le sel. Les pêcheurs peuvent alors cultiver du riz. Bassins et rizières se trouvent, bien sûr, dans la mangrove, mais sur les parties hautes couvertes de plantes diverses plutôt que de palétuviers. Boycoter la crevette d'élevage thaïlandaise ne fera qu'encourager d'autres pays à détruire la mangrove. En l'absence de la crevette thai sur les marchés mondiaux, la pénurie poussera d'autres pays exportateurs à produire davantage pour répondre à la demande.

Dans les pays grands producteurs de crevette, comme l'Equateur et l'Indonésie, de nombreux établissements pratiquent toujours une aquaculture extensive. La productivité est faible et on a besoin d'espace. Une augmentation de la production entraînerait de grandes destructions dans la forêt.

Recul de la forêt

Le problème, c'est que la crevetticulture (sans parler des méthodes culturales) étend son

emprise sur la mangrove, car s'attaquer à la forêt coûte moins cher que l'achat de rizières ou de plantations d'hévéas pour construire les bassins.

On peut obtenir de grandes parcelles de forêt en soudoyant des fonctionnaires. Les entrepreneurs savent bien que l'élevage de la crevette dans la mangrove n'est pas une activité durable. Après trois lots, les bassins sont complètement pollués. Mais qui s'en inquiète? On pourra toujours creuser des bassins dans la forêt.

Au mois d'août dernier, la Direction des forêts de la Thaïlande a retiré des concessions pour l'exploitation du bois dans les mangroves.

Quelque 288 000 hectares déjà concédés ont été transformés en zones protégées. Mais interdire l'abattage du bois ne servira pas à grand chose pour protéger la mangrove de l'envahissement par des fermes aquacoles, car très peu de concessions ont été converties. Dans le nord du pays, par contre, environ 145 000 hectares de concessions, classées zones économiques ou même zones protégées, ont été illégalement convertis en bassins à crevettes.

Diverses mesures prises par le gouvernement thaïlandais pour protéger la mangrove et contrôler la pollution provoquée par les entreprises aquacoles font croire que les choses vont bien, pour pouvoir développer les exportations de crevettes. En fait, les choses ne vont pas mieux pour les mangroves de la Thaïlande. 3

Communiqué par Alfredo Quatro, co-directeur du Mangrove Action Project, Seattle (Etats-Unis), d'après des informations provenant d'une source indépendante en Thaïlande

Le filet percé des statistiques

Souvent, en effet, les statistiques ne font guère la différence entre les hommes et les femmes. Pourtant, il y a de nombreux avantages à mettre plus clairement en lumière le rôle des femmes

Sur la base de sources non officielles, d'observations occasionnelles, d'études ethnographiques, on peut affirmer avec certitude que les femmes constituent un élément indivisible du secteur de la pêche tant artisanale qu'industrielle. Pourtant les chercheurs sous-estiment constamment leur rôle alors qu'elles participent à la capture, qu'elles rapportent de l'argent à la famille et au pays grâce à ce type d'activités et qu'on les trouve comme ouvrières dans les ateliers de transformation et les conserveries, dont les exportations constituent une source précieuse de devises.

La raison en est essentiellement que les outils d'enquête quantitatives ne saisissent pas les perspectives de genres dans ce secteur économique et qu'ils introduisent, au contraire, des a-priori qui ont pour conséquence de sous-estimer le rôle des femmes. Leur contribution reste donc dans l'ombre et les responsables politiques n'en tiennent pas compte lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes de défense de l'environnement ou de développement économique.

Si l'on se contente de jeter un coup d'oeil rapide sur les statistiques officielles du Salvador, on constate qu'il y a très peu de femmes dans les activités de pêche. Le recensement du ministère de l'agriculture pour l'année 1990 en comptabilise un peu plus de 6 % pour l'ensemble du Salvador et près de 9 % dans le département de La Union. Pourtant, lorsqu'on observe les activités quotidiennes des pêcheurs et la participation des membres de la famille à la capture et à la transformation, au Salvador comme dans une bonne partie de l'Amérique centrale, on s'aperçoit que ces chiffres ne correspondent pas tout-à-fait à la réalité.

A El Tamarindo, La Union, El Salvador, les pêcheurs ont poursuivi leurs activités, pour se nourrir et pour gagner leur vie, sans être

vraiment touchés par les turbulences de la guerre civile ou les incertitudes de la période qui a suivi les accords de paix en 1992. Les hommes et les femmes continuent à pêcher exactement comme on le fait depuis des siècles, avec des pirogues en bois, des pagaies et des filets. Certains, cependant, possèdent maintenant un moteur ou un bateau en fibre de verre.

Les hommes pêchent au large, mais la majorité des femmes se limitent aux estuaires et au littoral où elles attrapent des poissons d'eau douce ou de mer, des crustacés, des mollusques. Elles sont peu nombreuses à accompagner d'autres membres de leur famille pour pêcher la crevette dans les eaux côtières de Usulutn, La Union et dans le Golfe de Fonseca.

Par contre, pour le nettoyage, l'éviscération et la transformation du poisson, ce sont les femmes qui sont massivement concernées. Elles préparent et sèchent le poisson qui sera vendu sur les marchés locaux ou régionaux ; elles valorisent la crevette qui, une fois étêtée et mise dans la glace, sera exportée ; elles ramassent des coquillages et attrapent des crabes dans les estuaires. Elles fournissent ainsi protéines et autres éléments nutritifs indispensables pour compléter le menu familial ordinairement composé de maïs et de haricots.

Une étude quantitative a été réalisée en 1993 et 1994 à El Tamarindo auprès de 110 ménages et 489 personnes habitant un secteur de mangrove. Il s'agissait de cerner, qualitativement et quantitativement, l'usage que les hommes et les femmes font des ressources naturelles disponibles. Pour obtenir des informations sur les variations saisonnières des activités de pêche et des activités agricoles, l'enquête s'est déroulée à la fois pendant la saison humide et pendant la saison sèche.

L'occupation principale des hommes

Il est apparu que 50 % des hommes de El Tamarindo ont pour occupation principale la pêche et que 3 % participent à la transformation ou à la commercialisation. Une seule femme a déclaré être "pêcheur", et seulement 6 % ont dit qu'elles participaient effectivement à la transformation ou à la commercialisation. La majorité des femmes qui ont répondu à l'enquête se sont définies comme "ménagères" : elles considèrent donc que leurs activités de pêche ne font pas partie de leurs "occupations".

Il ressort pourtant des données recueillies sur la consommation et les dépenses des ménages que près de 29 % des femmes de El Tamarindo ont une source de revenus. Cela, à première vue, semble contradictoire.

Comment concilier leur activité économique avec ce qu'elles déclaraient comme occupations? Pour en savoir plus sur l'origine de cet argent, on a ajouté un questionnaire détaillé sur l'emploi du temps de chaque membre d'une même famille, en précisant bien les diverses phases des activités à la maison, au marché...

Des données nouvelles sont ainsi apparues : près de 26 % des femmes pêchent dans l'estuaire ou tout près du rivage ; environ 60 % nettoient le poisson et le transforment; 33 % aident d'autres membres de la famille à ramener les filets ; 42 % nettoient le bateau et aident le mari à transporter le poisson sur la plage ; 17 % vendent la production sur les

marchés locaux ou à des restaurants et des bars. Si les femmes participent aussi à la pêche aux côtés des hommes—et à El Tamarindo les hommes et les femmes y sont bien visibles -pourquoi donc les statistiques officielles indiquent-elles seulement 9 % de femmes dans les activités de pêche pour La Union ?

Peut-être faut-il incriminer les formulaires d'enquête et de recensement, qui seraient trop rigides sur la définition du terme "pêcheur" et dans le codage préétabli des réponses. Les enquêteurs sont aussi trop peu sensibilisés au concept de genres (perspectives hommes-femmes) pour veiller à ce que les femmes, aussi bien que les hommes, répondent aux différents questionnaires.

La plupart des outils d'enquête sont précodés. Ils proposent un certain nombre de réponses possibles, et l'enquêteur ne fait que cocher au bon endroit. Ce système est trop rigide et accorde trop peu de place pour approfondir et nuancer les réponses.

Dans la plupart des questionnaires, pour justifier sa qualité de pêcheur il faut : avoir une activité de pêche pendant une période suffisamment longue, concentrer son activité au large, prouver qu'on possède (ou qu'on peut utiliser) un capital d'exploitation (bateau, filets, moteur).

Les questionnaires sont conçus pour obtenir ce type de renseignements. Ils peuvent donc laisser passer ceux qui pêchent occasionnellement, sans capital ou tout près du

littoral et dans les estuaires. Les personnes exclues de la comptabilisation pour ces raisons sont généralement des femmes.

La faute aux questionnaires

Il existe une autre explication : beaucoup de questionnaires s'adressent au seul chef de famille, qui représente la principale source de revenus du ménage. L'enquête demande en général à la personne interrogée (homme ou femme) de se déclarer chef de ménage et d'indiquer des revenus suffisants pour pourvoir aux plus grosses dépenses de la famille.

Près de 80 % des femmes de El Tamarindo ne se sont pas attribué la qualité de chef de ménage. Or, par la suite, on s'est aperçu qu'elles prenaient une bonne part des décisions et qu'elles fournissaient une part non négligeable, voire indispensable, des revenus de la famille. Si on ne cherche pas délibérément à interroger les femmes, une grande partie des données concernant leur vie, leurs activités, leur rôle dans l'économie domestique restera dans l'ombre.

Les enquêtes qui ciblent uniquement le "chef de ménage" ne peuvent pas documenter et mettre en évidence les activités des autres membres de la famille, quel que soit leur sexe. Il s'agit pourtant de données particulièrement importantes pour les gestionnaires des pêcheries ou ceux qui défendent l'environnement, et qui aimeraient utiliser le savoir-faire de tous ceux qui vivent des ressources naturelles pour pouvoir les protéger.

Si on se sent vraiment concernés par la lutte contre la pauvreté et l'inégalité des revenus, il faut bien se rendre compte qu'en comprenant mal la contribution des uns et des autres à la survie économique du ménage ou les difficultés rencontrées pour trouver une source de revenus, les responsables peuvent décider des mesures de transfert de revenus inadaptées ou mal cibler les populations ou personnes démunies. Lorsque les familles vivent sur des écosystèmes fragiles, la pauvreté peut constituer un obstacle majeur qui empêche les gens de modifier leurs façons d'exploiter la ressource pour adopter des pratiques plus durables.

Comme les femmes n'entrent pas dans la catégorie des pêcheurs, elles ne peuvent profiter des aides financières ou matérielles et des services de vulgarisation dont elles

auraient besoin pour améliorer leur productivité et augmenter leurs revenus. Et comme le capital d'exploitation leur fait défaut, il leur sera bien difficile aussi de se tourner vers des pratiques conservatoires et durables ou changer de type de pêche. Quand on compare leur situation à celle des hommes, il est flagrant qu'elles ne peuvent s'équiper, qu'elles ne peuvent avoir accès au crédit, qu'elles ne peuvent profiter des services de vulgarisation.

L'enquête indique que la plupart des hommes de El Tamarindo gagnent plus que les femmes alors que celles-ci travaillent un plus grand nombre d'heures et qu'elles s'occupent de vendre au marché tout en ayant la charge du ménage.

En moyenne, l'homme gagne 72,29 dollars par semaine et la femme 29,19. Les hommes ont beaucoup plus que les femmes la possibilité de gager le capital d'exploitation (bateau, filets, moteur) et accéder ainsi plus facilement au crédit. Cela leur permet de pallier le manque de liquidités et d'investir pour améliorer leurs techniques ou éventuellement changer de "métier".

Environ 70 % des personnes qui ont réussi à obtenir un crédit officiel, auprès d'une banque ou d'un organisme quelconque, ont pour cela gagé leur bateau et son moteur. La plupart des crédits ont servi à acheter de nouveaux équipements et à moderniser ou réparer les bateaux, les filets et les moteurs qu'elles possédaient déjà. Toutes les personnes qui ont bénéficié de ces prêts étaient des hommes.

Une seule femme, devenue chef de ménage après que son mari l'ait quittée, a déclaré que le bateau et tout le capital d'exploitation lui appartenait. Elle allait à la pêche avec ses fils. La majorité des femmes qui se livrent à des activités de pêche, qui ramassent des mollusques ou attrapent des crustacés dans l'estuaire, utilisent du matériel qui ne leur appartient pas, qui est prêté par des hommes de la famille.

Comme elles ne peuvent obtenir des crédits pour se constituer un capital d'exploitation et augmenter leur productivité, elles gagnent nettement moins que les hommes.

D'autant plus qu'elles ciblent un type de ressource côtière dont la valeur commerciale est moindre. Et sans moyens matériels adaptés, elles ne peuvent se tourner vers la pêche au large qui dégage

davantage de profits et peut se pratiquer de façon plus durable.

Capital limité, ressource limitée

Les activités de pêche de la plupart des femmes ont pour cadre l'estuaire ou une étroite bande littorale. Elles doivent se contenter de cet environnement parce qu'il leur est difficile d'avoir des prêts et qu'il leur faut bien concilier ce travail productif avec leurs tâches ménagères. De plus, elles exploitent une ressource qui s'amenuise sans cesse, qui est contaminée par les pesticides présents dans les ruissellements et qui est également touchée par l'envasement.

Les sites crevetticoles et les marais salants étendent leur emprise sur la mangrove, grignotent leurs pêcheries et détruisent un grand nombre de bancs de mollusques et de nurseries de crustacés. La ressource qui est leur gagne-pain est de plus en plus menacée et réduite alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses à vouloir l'exploiter. Cela ne peut durer.

Les activités de pêche des femmes n'apparaissent pas assez clairement. Elles profitent donc moins des services de vulgarisation qui pourraient mettre à leur disposition les connaissances et le matériel nécessaires pour les aider à changer certaines pratiques d'exploitation traditionnelles. Aucune des femmes "pêcheurs" de El Tamarindo n'a reçu la visite de techniciens de la pêche du ministère de l'agriculture ; jamais elles n'ont été invitées à une réunion locale

pour discuter de gestion de la pêche. Les fonctionnaires des services de vulgarisation de la direction des pêches rencontrent très rarement les pêcheurs en général, mais beaucoup d'hommes ont eu affaire au fonctionnaire local et déclarent régulièrement leurs débarquements aux contrôleurs.

N'ayant guère de possibilités de formation, manquant de capital d'exploitation, les femmes de El Tamarindo ne peuvent se tourner vers un autre type de pêche pour mettre un terme à l'exploitation non viable des ressources de l'estuaire.

Comme les femmes de la pêche restent "invisibles", il ne leur sera pas facile de faire valoir leurs droits. Ce sont les autorités judiciaires, économiques et politiques qui attribuent aux gens une partie du patrimoine communautaire et déterminent l'usage qu'on peut en faire.

Dans une société où les femmes dépendent outre mesure des communaux, ces institutions fixent, de fait, la nature et le niveau des activités productives des femmes et leur degré de dépendance vis-à-vis de l'environnement naturel.

Les gens de El Tamarindo convenaient presque tous que les pêcheries de l'estuaire sont en danger et que cela constitue également un danger pour la pêche au large à cause de l'appauvrissement des nurseries et de la biomasse littorales. Prenant acte des avis locaux et de l'inquiétude des

autorités au ministère de l'agriculture, les responsables de la communauté ont interdit, dans la pratique, la pêche en estuaire.

Des institutions inadaptées

Les femmes ont donc perdu leurs droits d'accès à la ressource, et une source de protéines pourtant si précieuses pour l'alimentation familiale. Il leur faut trouver ailleurs d'autres activités rémunératrices. Les institutions qui accordent le droit d'accès sont peut-être inadaptées pour assurer aux femmes un usage continu des communaux ; mais elles ne sont pas immuables.

Sur l'île d'Inhaca au Mozambique, dans un certain nombre de villages, les femmes qui pêchaient traditionnellement dans un estuaire dépendant d'un vaste écosystème de mangroves, ont institutionnalisé le droit coutumier d'accès à la ressource.

Elles ont commencé par limiter le nombre de personnes pêchant sur l'estran. Cette zone comprise entre la marée la plus haute et la marée la plus basse a été divisée en secteurs qui ont été attribués à un village ou à un groupe de maisons de telle manière que le nombre de pêcheurs autorisés soit en harmonie avec la ressource disponible.

En faisant pression sur les institutions communautaires, garantes des droits d'accès à la ressource, et en définissant et en utilisant clairement les droits de propriété, les femmes ont réussi à assurer leur survie économique. Elles ont précisé avec grand soin qui avait un droit d'usage sur telle ou telle partie de l'estran ; elles ont empêché les gens de l'extérieur d'y pénétrer ; elles ont limité la pêche de certaines espèces à des périodes bien précises. En agissant ainsi, elles ont pu profiter au maximum des mesures de préservation de la ressource tout en y prélevant ce qu'il faut pour nourrir la famille.

Pour illustrer le travail des femmes, dans la pêche, on peut évidemment trouver autre chose que l'exemple de El Tamarindo, même si les données dans ce domaine restent généralement bien minces. Dans de nombreux pays en développement, ces activités sont d'un grand secours pour faire vivre la famille et dégager des revenus. A Pangasinan et à Bataan, aux Philippines, les femmes apportent respectivement environ 34 % et 35 % du revenu global des ménages grâce à leurs activités de pêche dans les estuaires et les lagunes. Et le travail s'étale sur plus de dix mois de l'année.

Ce genre d'études qui décrit et quantifie soigneusement les activités de pêche des femmes, reste rare. Les responsables politiques sont donc mal informés sur le travail des femmes dans ce domaine. Il peut alors arriver que les programmes de préservation de l'environnement ou de la ressource et les plans de développement soient mal conçus.

Comme le montrent les données recueillies à El Tamarindo, il importe en premier lieu de revoir les outils d'enquête pour qu'ils tiennent compte effectivement de toutes les activités de pêche des femmes. Alors seulement les institutions politiques et sociales pourront-elles, peut-être, trouver les réponses appropriées pour une gestion durable des pêcheries. Il incombe aux chercheurs de faire un usage judicieux des méthodes quantitatives et qualitatives dans les enquêtes qu'ils réalisent sur les populations de pêcheurs. Les décideurs politiques pourront ainsi être mieux renseignés sur les besoins des femmes de la pêche afin de dégager les moyens nécessaires pour faire évoluer les modes et les conditions d'exploitation de la ressource.

Il faut que la perspective hommes-femmes (concept de genres) apparaisse dans les données concernant la pêche. Quand on aura remédié à cette exclusion systématique des femmes dans les enquêtes et les statistiques, elles seront plus "visibles" et on attachera plus d'importance au travail qu'elles fournissent dans ce secteur. D'autre part, lorsqu'on essaiera de faire évoluer les modes d'exploitation de la ressource et de trouver d'autres sources de revenus pour les pêcheurs afin qu'ils ne dépendent pas d'une seule, on pourra cibler de façon plus précise les objectifs dans la mesure où on dispose de données quantitatives et qualitatives rigoureuses sur les activités nombreuses et variées des femmes dans le secteur de la pêche.

Sarah Gammage, économiste au International Centre for Research on Women, une association à but non lucratif qui s'attache à mettre en lumière, pour l'élaboration des politiques, le rôle des femmes en tant que productrices et génitrices dans les pays en développement

Pas seulement une affaire de quotas

Le zonage et la modernisation du secteur de la pêche n'ont pas résolu les problèmes des pêcheurs artisans

Depuis quelques années, le Chili suit le chemin de la modernisation et de l'ouverture économique. Les principes de la libre entreprise, de l'esprit d'entreprise et de la privatisation ont été largement adoptés et sont maintenant pratique courante dans toutes les sphères de l'économie. Dans le secteur de la pêche, chaque entreprise choisit son type d'activité selon des critères de rentabilité et les moyens dont elle dispose. Cela s'applique aussi bien aux flottilles industrielles qu'aux marins-pêcheurs indépendants et leurs petites embarcations.

Dans ce contexte, le conflit qui a éclaté à la fin de 1995 entre les pêcheurs de merlu (*Merluccius gayi*) dans la Région V, où on utilise différents types d'engins de pêche, n'a pas surpris. Les pêcheurs artisans, qui sont peut-être devenus propriétaires de leur bateau par voie d'héritage, prennent du poisson pour le marché. Ils sont généralement seuls à bord ou se font parfois aider par un parent. Après une bonne saison, avec l'aide de ses économies, l'un d'entre eux pourra peut-être acheter un plus grand bateau pour la pêche pélagique.

Selon la législation en vigueur, s'ils veulent continuer comme pêcheurs artisans, il faut que leur bateau fasse moins de 18 mètres et ne dépasse pas 50 tonneaux de jauge brute. Pour faire tourner un tel bateau, la famille ne suffit plus: ils doivent engager des hommes d'équipage. Ils doivent aussi abandonner la ligne et adopter le chalut. Les pêcheurs artisans qui continuent avec la palangre voient d'un mauvais oeil ces nouveaux chalutiers qui les concurrencent.

Il existe un conflit entre artisans à propos du merlu. Cette espèce est pleinement exploitée et est soumise à un quota réparti entre le secteur industriel et le secteur artisanal. En 1995, la part du secteur industriel s'élevait à 64 000 tonnes, celle du secteur artisanal à 16 000 tonnes. Selon les statistiques du sous-secrétariat à la pêche, il existe environ 2 300 unités artisanales et une

vingtaine de chalutiers. Le nombre de pélagiques varie entre 40 et 50.

Divers aspects du problème entraînent fréquemment des heurts violents. Le 1 novembre 1995, le sous-secrétariat a adopté la résolution n° 1557 qui interdit l'usage du chalut dans la pêche artisanale au merlu pour contrôler l'effort de pêche. Cette mesure a provoqué une réaction immédiate et violente de la part des chalutiers. Les autorités décident alors de retarder de 45 jours l'application de ce décret pour permettre aux unités concernées de se préparer à cibler d'autres espèces: blanquillo (*tile*), congrio (*congre*), marlin.

Puis c'est la Fédération des pêcheurs qui, à son tour, réagit et proteste contre le délai accordé aux chalutiers. Au cours des premiers jours de 1996, plus de 2000 pêcheurs des Régions IV et V manifestent violemment devant les bâtiments du Parlement, à Valparaíso.

Leur leader est Humberto Chamorro, président de la Fédération des pêcheurs artisans de la Région V et également trésorier de la CONAPACH, une organisation qui compte des membres dans les deux camps. Les artisans exigent le retrait immédiat du délai supplémentaire, arguant qu'avec le chalut on capture vingt fois plus de poissons qu'à la palangre ou au filet. Cela ferait perdre des emplois, chuter les prix et épuiserait la ressource.

Le ministère de l'économie intervient

Face à ces violentes protestations, le ministère de l'économie intervient et préconise une modification de la législation en vigueur en matière de pêche afin de reconnaître l'existence d'un sous-secteur artisanal faisant usage de techniques industrielles (chalut...).

M. Alavaro Garcia, le ministre, suggère qu'il suffirait que les textes fassent la distinction entre secteur artisanal et secteur industriel et que s'il faut faire des distinctions entre chalutiers,

fileyeurs et palangriers, la seule solution c'est que les pêcheurs se mettent d'accord entre eux. Les autorités donnent dix jours aux membres de la CONAPACH pour préparer des propositions sur la répartition du TAC de 1996 (16 000 tonnes) entre chalutiers et autres types de bateaux de pêche artisanale.

Mais la CONAPACH ne peut parvenir à un consensus. Chamarro déclare inacceptable la proposition du ministre Garcia visant à modifier la législation des pêches pour créer un sous-secteur "intermédiaire" comprenant à la fois des chalutiers et des bateaux de pêche artisanale. L'argument de Chamarro est que l'inclusion de chalutiers dans le secteur artisanal reviendrait à "légaliser la surpêche et à tuer ce secteur dans tout le pays."

De son côté, le président de la CONAPACH, Hugo Arancibia défend la point de vue suivant : "Les 200 pêcheurs utilisateurs de chalut pourraient travailler en dehors de la zone des cinq milles mais n'auraient pas le droit d'opérer à l'intérieur. Les chalutiers de plus de 50 tonneaux qui pêchent, avec le consentement des autorités, dans la zone réservée à la pêche artisanale, ont beaucoup plus d'impact sur la ressource que l'ensemble des petits pêcheurs. Il n'y a pourtant que 21 de ces chalutiers."

Comme les membres de la CONAPACH ne peuvent parvenir à un accord interne, le ministre de l'économie décide d'appliquer la Résolution 1557 qui interdit complètement l'usage du chalut dans la pêche artisanale au merlu tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone des cinq milles.

L'étape suivante serait de modifier la réglementation, en consultation avec le Conseil national de la pêche, pour que les autorités de tutelle puissent attribuer des quotas suivant les méthodes utilisées. Grâce à cette proposition du sous-secrétariat à la pêche, on modifierait la législation en vigueur en tenant compte de l'impact particulier des différentes techniques sur la ressource afin de parvenir à un équilibre global.

De cette manière, il serait possible, par exemple, d'imposer des restrictions plus importantes sur des techniques et des engins utilisés pour l'exploitation de stocks qui auraient, en vérité, besoin d'une plus grande protection. D'autre part, on pourrait entrevoir que, d'un point de vue socio-économique, les nouveaux pouvoirs accordés aux termes de

cette initiative permettraient de réduire la concurrence dans certaines pêcheries où on utilise des types d'engins différents et où chacune de ces catégories essaie de consommer le plus vite possible le quota attribué.

Sans tarder, divers secteurs de la pêche commencent à exprimer leur opposition à ces propositions de modification de la réglementation. La SOAPESCA (Société nationale de la pêche) se déclare consternée par la façon dont les pressions sociales peuvent faire changer la législation. Telle qu'elle est, celle-ci constitue un cadre légal équitable, qui pourrait être mis à mal par les changements envisagés. En ayant recours à diverses formes de pression, grèves de la faim, manifestations et violences de rues, on peut facilement changer la loi. Mais cela ne ferait qu'encourager le recours à de nouvelles pressions. Et c'est, finalement, toute la Direction des pêches du Chili qui menacerait de s'écrouler.

Conséquences des changements

Dans une autre déclaration, la SOAPESCA fait remarquer qu'il faudrait apporter plusieurs modifications à la loi, à la fois pour que les bateaux qui se trouvent dans l'illégalité puissent opérer normalement et pour qu'une autorisation en bonne et due forme puisse leur être accordée. Par exemple, les chalutiers devront être inscrits sur les registres du secteur artisanal.

On se retrouverait là dans une situation propice à la surexploitation de la ressource, selon les critères définis par le sous-secrétariat

à la pêche. Ce genre d'action, s'ajoutant à d'autres, ébranlerait le principe même de la limitation de l'accès, qui constitue pourtant l'un des piliers de la législation en vigueur dans le secteur de la pêche.

Le président de la SOAPESCA, Jan Stengel, déclare aussi que la crise des pêcheries de merlu pourrait fournir au gouvernement l'occasion de développer une politique de réhabilitation de la ressource. Et "changer les lois en vigueur constitue une erreur : c'est le mauvais message qu'on fait passer !"

Selon lui, c'est seulement un petit groupe de pêcheurs qui pose problème. Et ces gens peuvent difficilement passer pour des artisans car, parmi eux, certains ont investi plus d'un million de dollars." Le directeur général de la SOAPESCA, Cristian Jara, ajoute qu'on a "esquivé le débat technique

sans se soucier des conséquences pour les 70000 travailleurs qui, pour gagner leur vie, exploitent une ressource à laquelle le secteur industriel n'a pas eu accès jusqu'à présent."

Comme on s'y attendait, à la fin de janvier 1996, le Syndicat indépendant des pêcheurs artisans, regroupant les pêcheurs pélagiques de San Antonio et animé par Cosme Carraciolo, proteste contre l'interdiction du chalut. Il y a des manifestations à Santiago et, surtout à Valparaíso, des incidents violents dans les rues, des troubles de l'ordre public, des grèves de la faim. Carraciolo explique que les

chalutiers veulent obtenir un quota de pêche en dehors de la limite des cinq milles, cette zone appartenant aux ligneurs artisans. Ils veulent aussi que les unités de plus grande taille bénéficient d'une partie du quota de merlu.

Le sous-secrétariat à la pêche fait alors d'autres propositions pour trouver une solution à ce problème de chalut. Dans un premier temps, il annonce qu'il étudiera la possibilité de permettre aux chalutiers de cibler d'autres espèces, puis qu'il va réattribuer aux seuls bateaux artisans la zone des cinq milles, où les unités industrielles pourront opérer jusqu'au 6 mars 1996 seulement. La proposition implique qu'après l'adoption de la nouvelle loi, les chalutiers n'auront plus le droit de pêcher, ne pourront pas obtenir de quota et qu'ils devront ainsi revenir à la palangre.

Un accord en vue

Juste avant la fin du mois de février 1996, la Direction des pêches et les factions en conflit du secteur artisanal semblent être sur la voie d'un début d'accord. La solution proposée par le ministère de l'économie, sous réserve de l'accord des conseils régionaux des pêches et du conseil national des pêches, est la suivante : augmentation du quota annuel de merlu pour le secteur artisanal (20 000 tonnes au lieu de 16 000 tonnes) et redistribution. Les embarcations traditionnelles auront 75 % du total et les chalutiers devront pêcher à l'extérieur de la bande des cinq milles. Une autre proposition prévoit de modifier la législation pour créer différentes catégories à l'intérieur du secteur artisanal.

Participent aux discussions le ministre de l'économie, Alvaro Garcia, le sous-secrétaire à la pêche, Patricio Bernai, le directeur de la SERNAP, Juan Rusque, Carlos Carrasco, représentant le Syndicat indépendant des pêcheurs artisans, et Hugo Arancibia, président de la CONAPACH. L'accord doit encore être ratifié par ceux qui pêchent au chalut et approuvé par le conseil national et les conseils régionaux des pêches.

Cet accord ne plait pas à tout le monde. Humberto Chamorro prédit qu'en trois ans les stocks de merlu seront épuisés à cause des 4000 tonnes de captures supplémentaires autorisées. Et il ajoute que la solution proposée par les autorités fait appel à des "poissons politiques" qui n'existent pas en réalité. Cela est contraire à la Constitution et à la loi, qui exigent la préservation des ressources marines. Chamorro affirme que son organisation n'acceptera jamais des unités de pêche industrielle dans la zone côtière.

Après avoir procédé, au début du mois de mars, à une analyse d'impact en relation avec l'augmentation du quota de merlu, les conseils des pêches des Régions V et IX rejettent les propositions car "elles ne sont pas étayées par des données techniques qui puissent justifier une telle augmentation."

Et après avoir largement débattu, le Conseil national des pêches, présidé par le représentant du sous-secrétariat à la pêche, et comprenant le directeur de la DIRECTEMAR, le directeur de L'IFOP, le directeur de la SERNAP, quatre représentants du secteur industriel, quatre représentants des travailleurs de la pêche et six membres nommés par le gouvernement, propose la création d'une commission spéciale.

En font partie : Patricio Bernal, Juan Rusque, Pablo Alvarez, Eduardo Vio, Juan Claro, José Luis del Rio, Daniel Malfanti, Ismael Fritz, Luis Almonacid, Guillermo Risco, Manuel Largo et Humberto Chamorro. La commission est chargée d'analyser les implications de l'augmentation du TAC de merlu. Le représentant du ministère de l'économie est d'avis que la seule solution serait de modifier la législation sur la pêche pour répartir les marins-pêcheurs en plusieurs catégories suivant les engins qu'ils utilisent. Cela reviendrait à créer un nouveau groupe. Et tout propriétaire de bateau de pêche ou toute autre personne jouissant d'un droit de pêche recevrait un quota individuel.

De son côté, la SOAPESCA souligne qu'il ne faudrait pas résoudre le conflit en affaiblissant le secteur industriel, qui représente quand même 96 % des exportations de poisson. On peut évidemment modifier toutes les lois : il suffit d'y mettre le temps, et qu'il y ait de bonnes raisons pour le faire.

Au début de mars, le Conseil national des pêches décide d'approuver l'augmentation du quota de merlu : plus 4 000 tonnes. Il s'agit là d'un "quota spécial qu'on peut considérer comme une attribution avant l'heure. Ce qui veut dire que les pêcheurs artisans (embarcations traditionnelles ou chalutiers) ne pourront réclamer en 1997 une nouvelle augmentation du TAC."

Le Conseil note également l'absence de cadre juridique pour traiter les problèmes qui sont apparus depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la pêche. Il recommande aussi l'interdiction totale du chalut pour la pêche au merlu dans la zone des cinq milles, celle-ci étant exclusivement réservée à la pêche artisanale. Il propose enfin que, à partir du 31 décembre 1996, le chalut ne sera plus autorisé sur les unités artisanales.

Patricio Bernai précise que cet accord ne constitue pas une dérogation par rapport à l'interdiction du chalut pour la pêche artisanale au merlu. Celle-ci sera appliquée à l'intérieur et à l'extérieur de la limite des cinq milles. Mais le sous-secrétariat à la pêche étudie actuellement les possibilités d'introduire le système des quotas individuels transmissibles dans cette pêcherie.

Un décret qui inquiète

Parallèlement aux recommandations du Conseil national des pêches, la SOAPESCA s'inquiète que le décret prorogeant de deux années les droits de pêche de bateaux industriels dans la zone réservée aux bateaux artisans, entre les Régions V et IX, n'a pas été publié au journal officiel. Mais l'autorisation a été effectivement prorogée pour toutes les autres régions du pays. D'autre part, l'ASIPES (l'Association des pêcheurs industriels de la Région VIII) a demandé à la direction des pêches de laisser pêcher ses membres dans la limite des cinq milles (entre la Région V et la Région IX) pendant les périodes où la pêche artisanale est peu active ou arrêtée.

En résumé, le problème fondamental de cette question du chalut dans la pêche artisanale semble être de pouvoir trouver une définition

juste de l'expression "pêche artisanale". Est-ce qu'il suffit de s'en tenir à des limites précises : moins de 18 mètres et moins de 50 tonnes de jauge brute ? D'autre part, comment pourra-t-on contrôler de façon efficace les quotas attribués aux pêcheurs artisans qui opèrent dans la zone des cinq milles ? Au stade actuel, il semble qu'il n'y ait guère de solution raisonnable en vue. 3

Extrait de la revue Chile Pesquero

Aquaculture extensive ou intensive ?

Le débat continue: Quel type d'aquaculture convient le mieux à l'Afrique sub-saharienne ?

Par aquaculture extensive on entend généralement des élevages installés dans des bassins ou des étendues d'eau de moyenne ou de grande dimension. La nourriture est tout simplement fournie par la productivité naturelle du plan d'eau, que l'on favorise très peu ou légèrement. Les apports extérieurs sont limités, les coûts restent faibles, le capital investi est réduit, les quantités de poisson produites par unité de surface sont modestes. Bref, le contrôle des facteurs de production reste à un bas niveau. Le rendement du travail est élevé.

Par contre, l'aquaculture intensive signifie que les quantités de poisson produites par unité de surface sont élevées. Pour intensifier l'élevage et pour améliorer les conditions, les facteurs de production (aliments, qualité de l'eau, qualité des alevins) doivent être contrôlés. Le cycle de production exige un suivi permanent.

Il va sans dire que tous ces contrôles font nécessairement appel à des pratiques complexes et des investissements lourds

qui gonflent les coûts de production. Ceux-ci doivent se justifier par des bénéfices plus élevés. La productivité naturelle contribue peu ou de façon négligeable à l'élevage. Soulignons aussi que l'aquaculture intensive pèse lourdement sur l'environnement (menaces ou destructions importantes).

En plus de ces deux types d'aquaculture, certains parlent aussi d'aquaculture semi-intensive, qui désigne des systèmes intermédiaires intégrant certains aspects de l'un ou l'autre. Ce type intermédiaire n'est cependant pas très bien défini.

Avant de faire des suggestions et de conseiller une forme d'aquaculture plutôt qu'une autre, il serait bon d'examiner dans quel contexte se pratique ce genre d'activité. Quels sont les objectifs du cultivateur ? Il cherche, en premier lieu, à nourrir et faire vivre sa famille. Il y

parvient en faisant des cultures vivrières puis en diversifiant ses activités, qu'elles soient purement agricoles ou autres, selon les moyens dont il peut disposer pour gagner sa vie. Il s'agit de trouver un équilibre entre les risques, en amont, et les pertes, en aval.

Pour élaborer sa stratégie, il devra prendre en compte ses atouts (ressources, capital humain, savoir-faire) et ses possibilités d'investissement. Pour que cette stratégie se concrétise et que les objectifs soient atteints, il faut encore que les conditions du marché soient favorables. Il s'agit ici essentiellement d'un système de marché pour des facteurs de production et des produits agricoles et non agricoles. Par exemple, la pénurie d'aliments ou de main-d'oeuvre peut modifier le fonctionnement des marchés et empêcher l'agriculteur de réaliser ses objectifs.

Pour réaliser ses objectifs, précisément, l'agriculteur cherche à utiliser au mieux les ressources dont il peut disposer, celles-ci n'étant pas présentement utilisées ou bien étant sous-utilisées. S'il se lance dans l'aquaculture, c'est qu'il espère évidemment en tirer profit. Quand on choisit entre plusieurs possibilités pour gagner sa vie, on considère à la fois les risques à prendre et les bénéfices escomptés.

On peut classer les agriculteurs en trois catégories :

- Ceux qui ne disposent que de peu de ressources et de peu de terres, qui n'ont pas de liquidités ni de main-d'oeuvre, qui sont fragiles et qui essaient de diversifier leur production en étalant les risques. Leur marge de manoeuvre est limitée.
- Ceux qui disposent de plus de ressources grâce à leur exploitation ou à des activités extérieures.
- Ceux qui sont riches.

Dans le premier groupe, l'aquaculture sera une activité de complément tandis que dans les deux autres, on pourra l'envisager comme une activité de rapport à part entière. Cela veut dire que, pour le premier groupe, l'activité aquacole devra s'intégrer dans l'ensemble du système cultural tandis que dans les deux autres cas, elle peut se développer de manière autonome et devenir l'activité économique principale.

Plus la part du poisson ainsi produit est grande dans les revenus de l'exploitation, plus la demande du marché doit être grande pour absorber la production. Moins on produit du poisson, plus il entre dans l'alimentation familiale. Beaucoup de petits cultivateurs (sauf les plus pauvres) ont des revenus annexes : commerce, objets d'artisanat, vannerie,

médecine traditionnelle, fabrication de bière ou de vin... Il arrive souvent que ces revenus soient assez importants. Pour pouvoir gagner sa vie, on répartit ainsi les risques.

Si, pour des raisons climatiques ou autres, ses champs ou ses troupeaux ne produisent pas l'agriculteur comptera davantage sur ses activités extérieures pour traverser la période critique. Il arrive cependant, au Mozambique par exemple, que les revenus non agricoles ne jouent guère sur le niveau des apports caloriques. On peut peut-être expliquer la chose ainsi : les revenus extérieurs à l'exploitation concernent essentiellement les hommes alors que, la plupart du temps, ce sont les femmes qui assurent la nourriture. Ces revenus sont également importants pour autre chose : ils permettent de payer des ouvriers

agricoles. Les femmes, quant à elles, font surtout appel à l'entraide familiale ou de voisinage lorsqu'il y a besoin de bras supplémentaires.

Il faut aussi de l'argent pour se procurer semences ou plantes, alevins et autres facteurs de production car le crédit bancaire est hors de portée. Les revenus provenant d'activités extra-agricoles ou de la vente de cultures commerciales et vivrières contribuent à créer une demande et un marché pour des produits alimentaires ou autres.

Avec la monétisation de l'économie, on fait de moins en moins appel aux circuits non commerciaux (main-d'œuvre informelle, entraide) et de plus en plus au travail rémunéré en espèces ou en nature. Au Nigeria par exemple, la répartition traditionnelle des tâches agricoles entre hommes et femmes est en train de changer. Chez les Ibo, les femmes interviennent de plus en plus dans la production parce que les hommes ont plus fréquemment une activité en dehors de l'exploitation ou un emploi salarié.

On se tournera donc de préférence vers des productions alternatives peu exigeantes en investissements mais qui peuvent cependant laisser espérer un rendement rapide. On fera appel, en cas de besoin, à une main-d'œuvre marginale (enfants, personnes âgées).

Avant de se lancer dans l'aquaculture, il faudra bien voir si toutes les conditions requises sont présentes : un espace adapté (terrain marécageux ou proche d'un cours d'eau), eau en quantité suffisante, déchets ou fumier, bénéfices escomptés (ceux-ci seraient-ils moindres si on utilisait la ressource disponible à d'autres fins, culture du riz sur terre marécageuse par exemple ?). Ne pas oublier non plus de considérer les moyens dont on disposera pour écouler la production.

La pisciculture présente un certain nombre d'avantages :

- Un bassin rustique peut avoir plusieurs usages et il permet d'améliorer la productivité globale de l'exploitation.
- Le poisson est une composante importante de l'alimentation humaine. Il apporte des protéines animales, il a bon goût, c'est une nourriture de prestige.

- La production de poisson constitue un excellent moyen de rentabiliser l'espace et la main-d'œuvre. C'est une activité profitable.
- Le poisson est une denrée de bonne valeur.

Mais la pisciculture génère aussi un certain nombre d'inconvénients dont il faut tenir compte. En voici quelques uns :

- Il faut posséder un savoir-faire, bien maîtriser les nouvelles techniques.
- Il faut pouvoir disposer assez longtemps du terrain car la construction des infrastructures (bassins, etc...) coûte cher.
- * Il faut pouvoir se procurer des alevins pour peupler les bassins et être sûr qu'il existe un marché pour écouler la production.

Dans certains pays, il est parfois difficile de pouvoir disposer d'un terrain marécageux. Ces zones humides sont souvent un bien communautaire, au Malawi par exemple. La jouissance assurée du foncier ne doit pas s'entendre au sens strict car ce n'est pas en soi une condition indispensable pour réaliser des investissements sur le terrain.

L'assurance du maintien dans les lieux peut découler d'institutions sociales et culturelles qui font que l'individu fait partie d'un système stable, équitable, bien adapté, où chacun a des droits et des devoirs. Si la durée de récupération du capital est courte, le droit de jouissance sur le terrain revêt une importance moindre.

Dans les pays en développement, la pisciculture peut être pratiquée par des agriculteurs en zones rurales ou en zones péri-urbaines sur un certain nombre de sites : bassins en terre, rizières irriguées, barrages, réservoirs, enclos, cages.

Des sites variés

Certains bassins, alimentés par un canal ou par les eaux de pluie, peuvent être drainés. Certains, creusés au niveau de la nappe phréatique, ne peuvent être drainés. On peut aussi utiliser des rizières irriguées déjà en place. Il suffit de les peupler d'alevins ou de post-larves de crevettes. On peut procéder de même avec des barrages, des réservoirs, des

lacs, des étangs ou diverses masses d'eau naturelles. On peut également y installer des enclos, des cages. En Afrique sub-saharienne, l'aquaculture se pratique essentiellement dans des bassins ou des rizières irriguées.

Quel doit être son degré d'intensité ? Avant de recommander quoi que ce soit, il ne faut pas oublier que l'Iture est, avant tout, une activité économique. Il importe donc d'examiner les conditions préalables pour le développement d'un marché solide du poisson d'élevage. L'une de ces conditions, c'est évidemment que les élevages marchent bien.

Pour réussir, il faut que la technique utilisée soit réalisable, productive et rentable. Cela veut dire que cette activité aquacole doit être à la portée de l'agriculteur (plus exactement, l'ensemble de la famille et non pas seulement le chef de ménage, homme ou femme), qu'elle soit compatible avec son savoir-faire indigène, qu'elle puisse s'insérer facilement dans son emploi de temps, que la main-d'œuvre soit suffisante, qu'il y ait assez d'argent ou de capital, que les ressources indispensables soient là.

L'aquaculture doit être productive. Mais si l'on sait que le bassin rustique occupe une place centrale dans l'exploitation et sert à de multiples usages, on ne jugera pas de son rendement uniquement par les quantités de poisson qu'il produit. C'est l'ensemble de la ferme qui en tire profit. On y puise de l'eau à usage domestique, de l'eau d'arrosage, de l'eau pour abreuver le bétail. On y attrape des poissons sauvages. Et ils servent aussi de bioréacteurs pour se débarrasser de certains détritus, etc..

Chacun juge de la productivité de son élevage suivant ce qu'il espère en tirer. Pour le petit cultivateur, les quelques petits poissons qui auront grandi dans un bassin où on leur aura jeté de temps en temps un peu de nourriture, constitueront un appoint apprécié. L'intérêt marginal de cette production est important. La "productivité" est une notion relative. Il ne faut pas prendre ce mot dans un sens absolu.

Enfin, pour mesurer la rentabilité de cette activité, il faut la comparer à d'autres productions. Pour qu'elle reste rentable, il faut fuir la dépense. Cela signifie que ce dont l'agriculteur a besoin doit provenir, autant que possible, des ressources disponibles. On doit notamment se servir au mieux des résidus

sous-utilisés de la ferme. Il faut aussi, dans la mesure du possible, que le travail se fasse avec la main-d'œuvre disponible sans avoir recours à des personnes rémunérées.

Si ces conditions sont réunies et que l'agriculteur se lance dans la pisciculture, il arrive que la production soit directement consommée par le ménage pour améliorer son alimentation. Mais pour encourager et faire durer cette activité, il importe que la bassin génère des surplus, que ces surplus puissent trouver des débouchés convenables, qu'un marché du poisson d'élevage se mette en place.

Il faut pour cela qu'apparaisse une demande que la marchandise proposée réponde à un certain nombre de critères: que l'approvisionnement soit régulier, la quantité adéquate et les prix convenables. Le marché exige aussi qu'il y ait suffisamment de numéraire en circulation pour que les transactions soient aisées.

La pisciculture ne peut s'intensifier que s'il existe un déséquilibre entre l'offre, et la demande. Pour augmenter l'offre, on peut accroître et les surfaces de production, soit en augmentant le nombre de producteurs soit en augmentant les surfaces moyennes des producteurs en activité.

Pour accroître la production, il existe une autre méthode : l'intensification. On y parvient en améliorant la qualité de l'eau, l'alimentation, la taille et la qualité du poisson. L'utilisation d'aliments composés sous forme de granulés pour réduire le gaspillage et pour mieux répondre aux besoins alimentaires du poisson constitue, par exemple, un progrès par rapport à une alimentation faite de déchets ménagers.

Autres progrès

Pour augmenter la production, on peut agir sur d'autres facteurs : choix de sujets à croissance plus rapide, à maturité tardive poissons monosexués mâles, diploïdes ou triploïdes, association avec un prédateur, régimes alimentaires différenciés, aération artificielle de l'eau pour améliorer l'oxygénation et permettre une densité plus importante dans les bassins, contrôles vétérinaires pour prévenir les problèmes sanitaires et les maladies...

L'aquaculture intensive exige une spécialisation des diverses étapes de production (préparation des aliments production d'alevins et de larves, Il faut pour cela effectuer des transferts de

technologie et créer des unités de production, ce qui ne va pas sans capitaux et investissements, ni sans un marché capable de soutenir ces activités à une échelle suffisante pour qu'elles soient rentables.

L'aquaculture a aussi des effets secondaires, sur l'environnement surtout : pollution de l'eau, rejets des bassins et des installations, destruction des zones tampons (marais, mangroves), amenuisement de la biodiversité dans ces habitats, poissons génétiquement transformés qui s'échappent dans la nature, espèces exotiques qu'on introduit dans les plans d'eau naturels...

Signalons encore que les farines de poisson, issues de la transformation de petits pélagiques, entrent pour beaucoup dans la préparation des aliments proposés par le négoce. Ce n'est pas la façon la plus sensée d'utiliser les protéines ichthyiques ni la façon la plus économique de produire du poisson.

En résumé, l'intensification de l'aquaculture donne lieu à une production de plus en plus orientée vers le marché. C'est souvent une monoculture qui gère mal ses déchets. L'aquaculture intensive recherche le profit économique à court terme, et le plus souvent c'est l'environnement qui subit les conséquences. Avec ce type de production, l'activité aquacole devient autonome car l'exploitation agricole ne parvient plus à

soutenir une telle augmentation de la production par ses propres ressources. Il faut se procurer à l'extérieur des facteurs de production, avec tout ce que cela entraîne comme conséquences.

Dans bon nombre de pays de l'Afrique sub-saharienne, la production de poissons d'élevage reste faible. La pisciculture pourrait contribuer davantage au développement rural. Il faut, tout d'abord, faire en sorte que cette activité prenne de l'ampleur pour produire plus de nourriture, soit pour la consommation familiale, soit pour la vente.

Les diverses techniques utilisées jusqu'à présent n'ont pas été suffisamment intégrées au savoir-faire indigène pour pouvoir fournir à l'aquaculture un cadre solide et consistant.

Trop de facteurs externes

Les raisons de cet échec sont connues. On a trop fait appel aux facteurs de production externes (alevins, post-larves, aliments). L'approvisionnement n'était pas régulier, et il fallait de l'argent pour se les procurer. Et cette activité n'a pas été intégrée au fonctionnement général de l'exploitation, ou l'a été de façon insatisfaisante.

Lorsqu'on aura élaboré des modes d'élevage adaptés aux conditions locales et pratiqués de façon durable, on verra sans doute l'offre et la demande augmenter de pair. La production aquacole devenant une activité économique,

on verra apparaître un marché des facteurs de production et des produits.

Après l'augmentation des surfaces de production, on observera un accroissement des quantités et une tendance à l'amélioration de la qualité. Actuellement, un grand nombre d'économies rurales se trouvent dans un cercle vicieux.

Les petits agriculteurs produisent peu, juste assez pour survivre, mais pas assez pour dégager des surplus et réaliser des investissements qui seraient source de revenus. La production est médiocre parce qu'on n'utilise pas d'engrais ni de semences améliorées faute d'argent ou de crédit pour en acheter. Parce que les revenus agricoles et non agricoles sont insuffisants, on manque de bras pendant les périodes cruciales du cycle de culture (préparation du terrain, sarclage, buttage).

Et les rendements restent médiocres. Les petites exploitations agricoles produisent essentiellement la même gamme de produits vivriers. Ceux-ci sont récoltés tous en même temps. Ils inondent alors le marché local et s'écoulent à vil prix car la demande en cette saison est faible. Souvent, il n'existe aucun moyen pour collecter la production et la transporter vers des marchés demandeurs.

Lorsque la production excédentaire est collectée, ce sont les intermédiaires qui accaparent la plus grosse part des bénéfices. Rien n'encourage à augmenter la production. Les produits n'apparaissent pas sur les marchés parce que la demande réelle est trop faible. Celle-ci ne pourra s'exprimer tant que les petits exploitants ne seront pas capables d'accroître leurs revenus en travaillant en dehors ou en écoulant une plus grande quantité de produits vivriers ou de rapport.

Dans un tel contexte, on ne peut guère recommander de faire du poisson, qui est un produit très fragile, sans s'arrêter d'abord aux problèmes de commercialisation. C'est aux alentours des zones urbaines que se trouvent réunies les conditions indispensables pour qu'apparaisse un marché dynamisé par une demande suffisante pour des produits vivriers, notamment le poisson.

Dans bon nombre de pays de l'Afrique sub-saharienne, des activités piscicoles semi-artisanales viables sont donc apparues dans l'espace péri-urbain. Elles se sont

intensifiées en faisant surtout appel à des facteurs de production qui exigent de la main-d'œuvre et non pas des capitaux. Le poisson qu'on a choisi est associé à une espèce prédatrice pour obtenir des spécimens uniformes de grande taille. Pour entretenir les bassins, on se sert de matériaux locaux abondants sur place ; et pour nourrir le poisson, on utilise des sous-produits de l'exploitation agricole.

La pisciculture en zone rurale doit trouver ses propres modes de production adaptés aux moyens de l'exploitation et intégrés au contexte local. Il n'est pas possible de recommander une technique modèle. C'est aux exploitants eux-mêmes de développer leur propre système, si possible avec l'aide des scientifiques. Et si l'on veut que la pisciculture devienne une activité économique à part entière, il faudra lui trouver des marchés.

Elle s'intensifie lorsque la demande pour le poisson d'élevage croît, c'est-à-dire près des bourgs et des villes. Il ne s'agit pas là de faire uniquement plaisir aux adeptes de l'aquaculture. Et ce n'est pas là, non plus, le simple résultat des efforts de développement.

Un véritable marché

Cette activité se développe parce qu'il existe pour ses produits un véritable marché. Elle s'intensifie en faisant appel à la main-d'œuvre et non pas au capital. Et on a aussi observé une spécialisation de certaines phases de la production : arpentage et construction des bassins, élevage des alevins...



Guy Delincé, consultant
indépendant pour la planification
des activités de pêche

Accords de pêche UE-ACP

Les pêcheurs artisans du Sénégal souhaitent pouvoir participer véritablement aux négociations avec Bruxelles

Cette entrevue que j'ai avec vous aujourd'hui n'est pas qu'une opportunité de dates. C'est vrai que les négociations de l'accord Sénégal-Union européenne se déroulent, vous le savez tous, la semaine prochaine et que j'y représenterai le CNPS (Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal). Mais si je suis avec vous aujourd'hui, c'est avant tout parce qu'il est urgent pour les pêcheurs artisans de vous faire partager leurs craintes en ce qui concerne la signature du prochain accord.

Depuis la fin des années 80, le CNPS demande que le secteur artisan soit associé aux négociations. En 1994, c'est avec joie que nous avons vu un premier pas se concrétiser : pour la première fois, nous étions invités à la table des négociations. Nous, pêcheurs artisans, avons alors pensé que cette bataille pour participer aux négociations était gagnée. Nous avons pensé que pour les négociations de 1996, l'ouverture du débat allait se poursuivre. Malheureusement, il n'en a rien été.

Oui, ici, devant vous, je peux dire que, jusqu'à aujourd'hui, les pêcheurs artisans ne se sentent pas représentés dans la proposition de protocole qui sera en négociation jeudi et vendredi prochains. Car si nous sommes effectivement présents à la table de négociations, le rôle que l'on veut nous faire jouer est celui d'observateur. Nous ne voulons pas observer, nous voulons participer. Nous sommes pêcheurs. Chaque jour, nous sommes en mer. Quand vous parlez de gestion des ressources, c'est de notre travail quotidien que vous parlez. Quand l'Union européenne et le Sénégal décident de signer un accord de pêche, c'est aussi de notre vie quotidienne que vous parlez. Comment voudriez-vous que nous acceptions de vous observer décider de notre vie et de l'utilisation de nos ressources ?

En juin 1996, à Dakar, ont eu lieu les premières rencontres de négociations entre la Commission européenne et l'Administration des pêches du Sénégal. Ces réunions commençaient le samedi. Malgré notre

demande insistante, relayée par la presse sénégalaise, nous n'avons été invités que le vendredi. Lorsque nous sommes arrivés à la table de négociations, on nous a dit : "Une seule personne est admise. Comme observateur". Nous sommes sortis et n'avons pas participé à cette réunion où nous n'aurions pas pu faire part de notre point de vue.

En juillet 96, à Bruxelles, c'est la deuxième rencontre de négociations. Grâce au soutien des Ong de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE/CFFA), nous sommes invités non plus comme observateur mais comme participant. Mais, lors de la réunion, de nombreux points restent en suspens, notamment sur l'accès aux espèces démersales côtières qui est une de nos principales inquiétudes.

Le 15 août, nous apprenons que Madame Bonino, en visite au Sénégal, rencontre le Président de la République et notre Ministre des Finances. C'est par un bulletin de la revue "Europe" daté du 8 août 96 qui nous est retransmis par la suite et par son passage à la télévision sénégalaise que nous apprenons que Madame Bonino est venue chez nous pour donner un coup de pouce aux négociations du futur accord de pêche.

Cette même revue nous apprend que les possibilités de pêche seront probablement étendues, étant donné que plus d'Etats membres sont intéressés à obtenir des possibilités de pêche. Lorsque ceci s'est discuté, entre Madame Bonino et les autorités sénégalaises, nous n'y avons pas participé et nous n'étions même pas là pour observer.

Du nouveau

C'est suite à cette même visite que la Commission européenne déclare dans une lettre du 11 septembre, en réponse à l'interpellation d'une Ong du réseau EUROSTEP qui s'appelle NOVIB, qu'un accord est intervenu entre autorités sénégalaises et européennes pour que la zone entre 6 et 12 milles soit réservée à la pêche artisanale.

Bien que cette décision aille dans le sens de nos revendications, nous n'étions pas là non plus lorsque cela a été discuté. C'est la raison pour laquelle, sur ce point précis, je voudrais dire ici, aujourd'hui, ce que je n'ai pas pu dire lors de ces réunions, vu que nous n'y étions pas invités.

Nous avons toujours demandé l'extension de la zone réservée à la pêche artisanale de 6 à 12 milles, afin de pouvoir développer les potentialités de notre secteur, qui pourrait dans ce cas, renforcer encore son apport au développement de notre pays.

Si les bateaux européens acceptent de se retirer de cette zone et de rester au delà des 12 milles, ce sera un pas positif dans la bonne direction. Nous devons alors continuer à discuter avec notre propre flotte industrielle nationale et nos autorités pour que la place de chacun soit reconnue à sa juste valeur dans la zone allant jusqu'à 12 milles.

Dans ce cas, je salue l'initiative du Parlement européen qui organise avec le Ministère des pêche du Sénégal, les 10 et 11 octobre 96, un atelier de travail sur la cohabitation entre pêche artisanale et pêche industrielle au Sénégal. Je salue également Madame Péry qui co-présidera cet atelier de travail. Mais je souhaiterais lui demander si elle peut me donner des éclaircissements sur notre participation dans cet atelier.

En effet, j'ai eu connaissance de cet atelier de travail via la Coalition pour des accords de

pêche équitables. Bien que les organisations professionnelles, et donc le CNPS, soient au programme de cet atelier, nous n'avons toujours pas été associés à la préparation de cette rencontre, alors qu'elle a lieu dans trois semaines. C'est pourquoi vous comprendrez qu'après tout ce que je viens de dire, j'aimerais être rassuré et en savoir un peu plus sur la participation qui pourrait être la nôtre.

Car si l'Union européenne accepte définitivement de se retirer de la zone des 12 milles, c'est-à-dire là où se trouve la majorité des espèces démersales côtières desquelles nous vivons, c'est dans cet atelier de travail que nous devons aussi défendre notre demande de réserver cette zone à la pêche artisanale, ce qui serait un pas décisif pour notre secteur.

Cependant, nous, pêcheurs artisans, sommes inquiets. Car suivant les déclarations de la Commission européenne, si la flotte européenne se retire de la zone des 12 milles, il semble qu'en même temps les possibilités de pêche accordées aux bateaux européens seraient augmentées. Au delà de la zone des 12 milles.

Sous-utilisation des possibilités

Or, dans un rapport du Parlement européen datant du début de 1996, j'ai pu lire que, en dehors de la pêche thonnière, le taux d'utilisation des possibilités de pêche dans le dernier accord tourne autour de 35 %. La flotte européenne n'a donc utilisé qu'un tiers des possibilités de pêche accordées

dans cet accord. La raison, elle aussi donnée par Madame Bonino au mois de juin, est simple : dans des accords comme celui du Sénégal, le poisson a été exterminé, faute de contrôle suffisant. Pourtant, malgré cela, suivant les déclarations de la Commission européenne, l'Union européenne envisagerait d'augmenter, dans le prochain accord, les possibilités de pêche pour sa flotte. Nous, pêcheurs artisans du CNPS, estimons que cela ne se justifie pas vu l'état actuel de la ressource.

Vous pouvez donc comprendre notre angoisse devant cette augmentation de possibilités de pêche injustifiées et notre question : avec le peu de contrôle existant au Sénégal, avec plus de bateaux pêchant toujours aussi peu de poissons dans la zone au delà des 12 milles, qui peut nous garantir que ces bateaux ne viendront pas à l'intérieur de la zone des 12 milles essayer de pêcher autre chose que de l'eau ?

Cela anéantirait tout l'effort de développement du secteur pêche artisanale au Sénégal. Nous ne pouvons accepter un accord sur de telles bases.

Et, faute d'avoir pu discuter de cela qui est vital pour nous à la table de négociations, c'est à vous, parlementaires européens et délégués ACP que je m'adresse.

En relayant nos inquiétudes et nos demandes dans les débats parlementaires, vous pouvez nous aider à avoir une participation réelle aux négociations. Nous ne voulons pas être invités aux négociations si les décisions se prennent ailleurs. Et pour apporter la contribution des pêcheurs artisans à de tels débats, je voudrais vous dire ce qui s'est passé chez les pêcheurs artisans au Sénégal depuis deux ans, date de mise en route du dernier accord de pêche.

Au niveau de l'état de la ressource, certaines espèces, comme la dorade, sont revenues dans nos filets. Mais l'état des stocks reste précaire et toute pression nouvelle comme celle prévue pour le nouvel accord anéantirait notre ressource et nos communautés de pêcheurs. Ainsi que nous le disions déjà au début de cette année, il n'y a pas de surplus au Sénégal que les pêcheurs sénégalais ne puissent exploiter eux-mêmes, pour le bénéfice à long terme du Sénégal.

Un deuxième aspect positif des campagnes successives du CNPS sur les accords de pêche a été que d'autres organisations du secteur se sont intéressées aux enjeux et commencent à se

rallier au combat que mène depuis des années le CNPS. Ainsi, la Fédération des Groupements d'Intérêts Economiques pour la Pêche (FENAGIE Pêche), dont les membres, bien que pas tous pêcheurs eux-mêmes, connaissent les intérêts économiques du secteur, a joint sa voix depuis le début de cette année à celle du CNPS pour demander une révision des accords de pêche.

Mais le CNPS a aussi travaillé à l'extérieur du Sénégal, avec des pêcheurs de la région Afrique de l'Ouest. Des contacts ont été intensifiés avec des communautés de pêcheurs artisans, notamment en Gambie, Guinée Bissau et Mauritanie. Nous avons travaillé sur des échanges de techniques, sur l'approvisionnement de nos marchés respectifs en poisson transformé, et bien d'autres choses encore.

Mais, dans ces contacts que nous avons eu avec ces communautés de pêcheurs, une chose nous est apparue : dans tous ces pays, les pêcheurs artisans doivent aussi faire face aux impacts des flottes étrangères, notamment européennes, opérant dans leurs eaux à travers des accords de pêche. Leurs problèmes, liés surtout à la compétition pour la ressource, nous les connaissons. Ce sont les mêmes que les nôtres.

C'est pourquoi nous pensons que nous devons développer une vision commune, régionale, au sujet de la signature d'accords de pêche avec l'UE. De la même manière, il serait important que l'UE et les pays ACP également envisagent les accords de pêche comme des enjeux régionaux. En mer, il n'y a pas de frontières pour les bateaux. Alors, pourquoi signe-t-on des accords pays par pays ?

Repos biologique

Ainsi, par exemple, il y a quelques mois, un accord avec la Mauritanie a été signé. Dans cet accord, il est prévu une période de repos biologique, pour permettre à la ressource de se reproduire dans de bonnes conditions. Pourquoi ce genre de choses positives n'est pas prévu dans les négociations avec le Sénégal ? Qui pourra nous garantir que les bateaux ne descendront pas pêcher chez nous à cette période de repos en Mauritanie ? Chez nous aussi les espèces seront en reproduction et s'il y avait une pression supplémentaire sur les stocks de poisson, ce serait catastrophique.

Lorsqu'on a posé la question, on nous a répondu que des contrôles seraient intensifiés

aux frontières. On reconnaît donc au Sénégal que ce risque existe. Mais qui peut nous assurer que nos moyens de contrôle seront suffisants ? Là non plus nous n'avons pas eu de réponse.

Venons en maintenant aux propositions portant sur le contenu des négociations. Nos propositions sont guidées par le travail qu'a fait le CNPS aussi bien sur le terrain au Sénégal qu'au niveau de la région ou au niveau international. En effet, le CNPS a participé aux travaux de la FAO pour l'élaboration d'un Code de Conduite pour une Pêche Responsable. Ce Code de Conduite de la FAO, pour être utile sur le terrain, doit aujourd'hui être appliqué. Pour nous, pêcheurs sénégalais, un des domaines où il doit s'appliquer, c'est lors de la signature d'accords de pêche. C'est pourquoi nous saluons l'initiative, au niveau européen et ACP, d'une réflexion sur un Code de Conduite pour des Accords de Pêche responsables et équitables.

Dans le cadre des négociations actuelles de l'accord avec le Sénégal, il nous semble que les mesures suivantes pourraient aller dans le sens d'une mise en application du Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable et dans le sens d'une gestion durable des ressources halieutiques par les pêcheurs artisans au large de nos côtes : arrêt de l'accès européen aux espèces démersales côtières ; extension de la zone réservée à la pêche artisanale de 6 milles à 12 milles.

Mais cette extension doit s'accompagner impérativement d'une diminution des quotas accordés aux bateaux européens et d'une diminution réelle de l'effort de pêche déployé par la flotte européenne. Nous demandons aussi un soutien accru de l'Europe pour le contrôle de nos côtes. Des systèmes existent au niveau européen, comme la surveillance des navires par satellite. Le Sénégal et l'Union européenne sont en situation de coopération. Alors pourquoi l'Union européenne ne partagerait-elle pas ces informations avec les autorités sénégalaises ? Il serait aussi souhaitable d'instaurer pour tous les bateaux européens, y compris ceux qui pêchent en dehors de nos zones de pêches artisanales, des méthodes de pêche sélectives, et d'étudier toute mesure, comme cela s'est fait dans l'accord avec la Mauritanie, permettant à la ressource de se reproduire dans de bonnes conditions.

Nous souhaiterions également qu'une plus grande attention au développement de la pêche artisanale soit donnée à travers la compensation financière. Mais nous demandons impérativement que cette part de la compensation financière attribuée au secteur pêche artisanale soit versée par l'Union européenne sur un compte séparé dont la gestion serait confiée à un organisme où seront représentés délégués européens, gouvernement sénégalais et pêcheurs artisans.

Si nous insistons sur ce point technique, c'est parce que, aujourd'hui encore, deux ans après que 200 000 écus aient été attribués au secteur de la pêche artisanale, l'entièreté de cette somme n'a toujours pas été utilisée pour le développement du secteur. Des fonds qui devraient être attribués aux femmes transformatrices ne leur sont toujours pas parvenus. Nous, les pêcheurs, nous avons reçu comme soutien principal un véhicule neuf. Avoir un moyen de locomotion était une de nos demandes, mais d'autres demandes étaient prioritaires, comme l'éclairage des plages par exemple, où rien n'est encore fait. C'est pourquoi nous demandons d'être réellement associés à l'utilisation de cette compensation financière.

Je le répète : nous voulons participer à la gestion de notre secteur et pas devoir accepter des faits accomplis. J'espère que vous, parlementaires et délégués ACP, vous nous soutiendrez dans cette demande. **3**

Je vous remercie de votre attention.

Communication de Dao Gaye,
secrétaire général du Collectif
national des pêcheurs artisans du
Sénégal (CNPS) à la réunion du
groupe de suivi des accords de
pêche UE-ACP, assemblée paritaire,
Bruxelles, septembre 1996

Une carte maîtresse

Le lancement du MSC (Conseil pour la gestion des ressources marines) se poursuit. Il s'agit de trouver des solutions à la crise mondiale de la pêche en faisant appel aux forces du marché et au pouvoir du consommateur

L'éditorial et les divers articles qui ont traité du Marine Stewardship Council (MSC) dans le dernier numéro de Samudra (n 15) ont marqué le début d'un dialogue réfléchi et important avec un nombre significatif de personnes qui, d'une façon ou d'une autre, sont des acteurs du monde de la pêche. Cette forme de discussion arrive à point nommé car le projet MSC est encore au premier stade de son développement. Ceux qui en ont eu l'initiative ont trouvé extrêmement utiles la plupart des réflexions que les collaborateurs de Samudra ont fait parvenir à la revue.

Depuis la parution du dernier numéro, le projet a beaucoup progressé. Il serait bon de faire un bref rappel pour reprendre certains des points importants et des problèmes de procédure qui ont ainsi été abordés.

En septembre, sous les auspices du projet MSC, s'est tenue la première réunion de travail internationale qui, avec celles qui suivront, contribuera à l'élaboration des principes et des critères d'une pêche durable sur lesquels le MSC fondera son action. Cette réunion a rassemblé à Bagshot (Royaume-Uni) un groupe d'experts venus de différents pays qui ont exprimé un certain nombre de recommandations afin de parvenir à une pêche durable :

- préserver l'intégrité de écosystèmes ;
- maintenir en bon état les populations d'espèces cibles, les reconstituer si nécessaire ;
- développer et maintenir des systèmes efficaces pour gérer les pêcheries en prenant en compte tous les aspects pertinents, biologiques, technologiques, économiques, sociaux, environnementaux et commerciaux.

- se conformer aux lois et aux normes relatives à la pêche tant sur le plan international et national que local.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Unilever ont mis en oeuvre un programme international de consultations préliminaires avec des groupes intéressés. Des délégués ont visité les salons de la pêche et des produits de la mer à travers le monde.

Récemment, WWF et Unilever ont été invités à présenter le projet MSC à l'occasion des assemblées annuelles du National Fisheries Institute (la plus grande association de transformateurs d'Amérique du Nord) à Seattle, de l'International Coalition of Fisheries Associations (qui regroupe des organisations du secteur de la pêche de douze pays) à Séoul, du Groundfish Forum (les principaux détenteurs de quotas pour les espèces de fond) à Londres, enfin au World Conservation Congress de l'IUCN (Union mondiale pour la conservation de la nature) à Montréal.

Des intervenants ont également présenté le projet à la Seafish Industry Authority au Royaume-Uni, à une réunion à Copenhague de représentants officiels et d'industriels venus de tous les pays Scandinaves, enfin à la division de l'environnement de la Banque mondiale à Washington. Cette organisation songe à lancer une Initiative de transformation du marché basée sur le MSC.

Le MSC sera également bientôt présenté à d'autres organisations ou personnalités : Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Emma Bonino, Commissaire européen de la pêche...

Réunions et consultations

Les parents du projet MSC ont également prévu une série de réunions de travail et de consultations internationales au cours de l'année 1997. Il s'agira de présenter cette

initiative aux diverses parties prenantes à travers le monde, de rechercher des contributions et des commentaires sur les principes et les critères à retenir pour parvenir à une pêche durable, enfin de solliciter la participation de tous ceux qui sont concernés par les pêches maritimes.

Il est souhaitable que les personnes ou les groupes intéressés par ce processus se manifestent auprès de WWF ou d'Unilever.

Ces deux organismes ont fait appel à la firme internationale de consultants Coopers et Lybrand pour élaborer un schéma directeur et un programme de mise en oeuvre du MSC.

Coopers et Lybrand est un leader mondial dans ce domaine et les deux sponsors ont, dès la genèse du projet, recherché son avis autorisé. Ses spécialistes ont eu, au cours des derniers mois, des entretiens avec de nombreux acteurs du secteur de la pêche dans toutes les parties du monde. Ils ont étudié en détail et comparé divers organismes de certification (le Forest Stewardship Council, par exemple) pour profiter aussi bien de leurs échecs que de leurs réussites. Le rapport de Coopers et de Lybrand est en cours de préparation.

WWF et Unilever ont également chargé des chasseurs de têtes de recruter sur le plan mondial un chef de projet pour superviser le développement du MSC. La réponse a été massive : plus de 400 candidatures émanant de professionnels de la pêche à travers le monde ont été reçues. La chose est en soi significative car elle exprime les sentiments de ceux qui, nombreux, cherchent dans ce domaine

d'activité une nouvelle approche. Ils se tournent vers le MSC dans l'espoir qu'il fera oeuvre de pionnier. Le travail de recrutement se termine et on devrait annoncer incessamment le nom de la personne qui sera nommée pour donner corps au projet MSC. Le MSC sera officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant vraisemblablement au début de 1997, lorsque le directeur du projet se mettra au travail. Après sa nomination, on cherchera un président pour le futur conseil d'administration. Ces deux personnes donneront sa forme au MSC en s'inspirant des avis de la firme Coopers et Lybrand et des travaux des réunions régionales.

Ils rechercheront des personnes de haut niveau pour siéger au conseil d'administration et y apporter leurs façons de voir originales afin qu'on puisse mettre au service d'une pêche durable les forces du marché.

Le projet MSC et l'organisation qu'il nécessite seront financés à partir de sources indépendantes (fondations privées, etc...). La Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont manifesté leur intérêt de principe pour cette initiative. Et une campagne d'identification des sources de financement est en cours pour s'assurer que les moyens nécessaires au succès de l'entreprise soient réunis.

L'un des aspects importants du MSC sera son indépendance à la fois vis-à-vis des mouvements de défense de l'environnement et vis-à-vis des professionnels de la pêche. Aider à résoudre la crise de la pêche en captant de façon adéquate les forces du marché et le pouvoir du consommateur, voilà qui constitue—nous l'espérons—une carte maîtresse pour la défense et de préservation des ressources marines.



Michael Sutton, directeur de la campagne "La mer et les océans en danger" à WWF International, et Caroline Whitfield, directrice internationale au Centre d'innovation du poisson d'Unilever.

Les amarres sont lâchées

Mais les femmes des pays du Nord qui vivent de la pêche peuvent, à bon droit, critiquer ce projet

“... Il faut que les femmes fassent bloc et qu’elles ne laissent pas les hommes prendre toutes les décisions et préparer seuls les plans d’action... Si les femmes prenaient une partie des décisions, il y aurait davantage de travail et de meilleurs programmes pour elles en milieu rural.”

(une femme de Terre-Neuve)

Dans le secteur de la pêche, partout dans le monde, il existe des disparités entre les hommes et les femmes en matière d’accès à la ressource, de travail et de revenus. Si les différences culturelles et sociales sont importantes, les femmes dépendent malgré tout des ressources de la mer pour trouver de la nourriture, du travail et une certaine identité. Or, elles ont plus de mal que les hommes à en tirer profit.

Lorsque, dans une pêcherie, on élabore un programme de gestion ou de préservation, il est rare qu’on s’attache à évaluer l’impact que cette action pourrait avoir sur la vie des femmes. Le projet MSC, lancé par le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui est une organisation “environnementaliste”, transnationale, et par Unilever, qui est une société multinationale géante, n’est pas exempt de ce défaut.

Les hypothèses sur lesquelles il repose sont défectueuses. Et il pourrait entraîner, de plusieurs manières, des conséquences fâcheuses pour les femmes du Nord (et du Sud) et pour la ressource elle-même. Il y aura donc une équipe “d’experts” qui certifieront que certaines pêcheries ont un caractère “durable”.

Ensuite, on encouragera le négoce des produits de la mer à faire cause commune avec des groupes d’acheteurs partisans du développement durable puis à commercialiser le poisson issu uniquement de ces pêcheries sous un “écolabel”. C’est essentiellement la demande du consommateur qui doit pousser les sociétés puis les gouvernements à participer

à cette entreprise dont le but est d’assurer sur le long terme la viabilité des pêcheries. On pourrait dire, à première vue, que ce MSC est une initiative féministe. Ce sont les femmes qui ont la charge de faire les courses, de prévoir la nourriture et de faire à manger, de tenir la maison.

Ce que propose, semble-t-il, le MSC, c’est de leur faire tenir un rôle sans précédent : agir sur le devenir des richesses halieutiques mondiales. Eclairées par des experts et guidées par des sociétés touchées par le progressisme, elles vont pouvoir restructurer les pêcheries à travers le monde et faire évoluer les choses vers un type de développement durable, et cela grâce à la façon dont elles vont faire leurs achats. Il y a quelque chose qui ne va pas dans ce tableau. Il faut, bien sûr, que le public comprenne un peu mieux ce qui se passe en matière de politique des pêches et comment se conduisent les entreprises dans ce secteur. Une façon d’atteindre ce but, c’est évidemment d’éduquer le consommateur. Mais bien d’autres facteurs viennent influencer les modes de consommation.

S’agissant des modes de consommation des femmes, le MSC ignore ses aspects multiples et complexes. Il ignore le rôle réel des femmes par rapport au marché des produits de la mer. Ainsi, suivant l’endroit du monde où elles se trouvent, elles acquièrent et consomment des espèces différentes dans des conditions différentes. Il y a des femmes riches, des femmes pauvres, des femmes des villes et des femmes de pêcheurs, des travailleuses de la pêche. Elles ne consomment pas toutes du poisson de la même façon. Pour se faire une idée du projet MSC, il serait bon par conséquent d’examiner dans quelle mesure il influencera l’accès à ce produit, suivant les divers groupes de consommateurs.

L’écolabel

Les femmes des pays du Nord et du Sud-Est asiatique sont probablement prêtes à

consommer du poisson labélisé bien plus que celles des pays du Sud. Je dis cela parce qu'un label "vert" ne fera pas du tout baisser les prix du poisson à l'étal. Au contraire ! Les prix sont déjà dissuasifs pour les femmes du Sud et les femmes pauvres du Nord.

Cela va arriver aussi parce que les femmes du Nord, surtout celles qui habitent les villes et qui disposent de hauts revenus, vont plus facilement acheter du poisson transformé dans les supermarchés ou hypermarchés, où les produits sont emballés et étiquetés.

John Kurien a laissé entendre (dans Samudra n 15) que l'écolabel encourage en fait les exportations en accroissant la demande alors que la ressource diminue. Les consommateurs du Nord pourraient donc, sans en être conscients, entraîner d'une certaine manière une baisse de l'auto-suffisance alimentaire et du pouvoir économique pour les femmes du Sud et pour celles qui, dans le Nord, appartiennent à des régions où la pêche est une activité essentielle.

Dans son article en faveur du MSC, Michael Sutton (Samudra n 15) prétend que ce projet va donner le premier rôle au marché et que "lorsque le marché montre la voie, les gouvernements ne tardent pas à suivre." Dans les pays du Nord, on focalise à la fois sur les exportations de poisson et sur des mesures de gestion (quotas individuels transmissibles...).

Ces mesures limitent dramatiquement l'accès des hommes, et surtout des femmes, aux ressources marines qui subsistent.

Il faut sans doute chercher l'origine de ces tendances dans des choix politiques qui favorisent de plus en plus les marchés d'exportation et ceux qui en profitent tandis qu'on s'intéresse de moins en moins aux régions de pêche qui souffrent des effets cumulés des délocalisations et d'un accès de plus en plus limité à une ressource qui a été leur moyen d'existence. Les hommes et les femmes devraient se poser des questions lorsque M. Sutton fait sienne cette déclaration: "En devenant l'élément déterminant de notre société, le marché est en train de remplacer nos institutions démocratiques." C'est peut-être ci qui est en train d'arriver. Ce n'est pas une raison pour soutenir à tout prix cette tendance.

Comme l'ont exposé Czerny, Swift et Clarke dans leur ouvrage *Getting started on social analysis in Canada* (Initiation à l'analyse sociologique au Canada), si le marché est démocratique, c'est une démocratie dans laquelle certains détiennent plus de bulletins de vote que d'autres. Et si le consommateur le droit de vote, il a bien peu d'influence sur le choix du candidat et de son programme. Les femmes qui sont démunies financièrement sont aussi tout particulièrement démunies en tant que citoyennes, en partie parce que sur la place du marché, elles ne disposent guère de bulletins de vote.

Les conglomérats agroalimentaires

Les gros acheteurs de produits de la mer sont de plus en plus les conglomérats de l'agroalimentaire verticalement intégrés. Au "marché au poisson", ce sont eux qui ont le plus grand nombre de "bulletins de vote". Quand on voit que les producteurs sont également souvent les consommateurs, que peut-on en déduire à propos du projet MSC ?

Dans les pays du Nord surtout, le poisson se consomme souvent dans les restaurants, les fast-food. Souvent aussi, il aura grandi vite grâce aux farines et huiles de poisson qui entrent dans son alimentation. Telle ou telle société peut bien s'engager à traiter seulement du poisson issu de pêcheries homologuées. L'étiquette "verte" va-t-elle pour autant suivre le poisson du bateau à la table du consommateur en passant par les ateliers de transformation et les cuisines ? Y aura-t-il des restaurants agréés ? La viande animale produite à l'aide d'aliments où entrent des huiles de poissons issus de pêcheries durables sera-t-elle labélisée à l'étal ou sur la table du restaurant ? Si c'est le cas, comment être sûr de la validité de ce label ? Qui va faire le gendarme dans les sociétés ? Avec quels moyens ? Combien cela va-t-il coûter ? Ne pourrait-on pas dépenser cet argent de façon plus efficace pour développer des pêcheries durables ? Pourquoi ne pas demander à des femmes ce qu'elles pensent de tout cela ?

Si dans ce que nous proposons pour établir des pêcheries durables, nous ne différencions pas le droit de vote sur le marché et le pouvoir de contrôle sur les produits offerts à la vente, nous finirons peut-être par accuser le consommateur d'être responsable de la ruine des stocks. On accusera sans doute de préférence les consommateurs pauvres (toujours plus nombreux, et le plus souvent des femmes) qui achètent uniquement suivant l'état de leur bourse et ne peuvent donc pas toujours se permettre de préférer le poisson "écolabélisé" à l'autre. Cette accusation serait mal fondée car elle surestime le pouvoir de ces femmes et ignore la réalité : les pauvres, aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, consomment relativement peu de protéines par rapport aux riches. Et les protéines qu'ils consomment sont, le plus souvent, des dérivés de la production protéique destinée aux riches plutôt que la source primaire de la demande. Dans un monde où le poisson sauvage est en quantité limitée (tout comme les autres ressources naturelles), le problème n'est pas de

savoir quel poisson on mange mais aussi quelle quantité on mange et sous quelle forme.

Si l'on veut discuter pleinement des diverses implications du MSC du point de vue des femmes du Nord, il importe de considérer ces dernières non pas seulement comme consommatrices de poisson mais aussi comme des personnes pour qui l'exploitation des ressources marines est à la fois une source d'emplois, une culture, une communauté. On connaît bien l'entreprise de pêche familiale du Canada atlantique et de la Norvège. Dans ce type de pêche, la femme apporte très directement sa contribution : elle travaille, elle organise, elle gère au sein du ménage, à l'atelier, à l'usine, à l'échelle de la collectivité. Les femmes possèdent des connaissances et du savoir-faire en matière de pêche. Le poisson, sa capture et sa transformation leur fournissent des moyens d'existence et leur assurent une certaine autosuffisance alimentaire.

Les moratoires imposés à la pêche aux espèces de fond dans le Canada atlantique ont bien montré l'impact dévastateur que la dégradation de la ressource peut avoir sur l'existence de ces femmes. A Terre-Neuve et au Labrador, qui sont les régions les plus touchées par l'effondrement des stocks de morue, environ 12 000 femmes ont perdu leur emploi d'ouvrières d'usines. La crise a aussi touché les femmes qui effectuaient un travail non rémunéré dans l'entreprise du mari (comptabilité, ravitaillement de l'équipage, repas...).

Dans les collectivités qui dépendent très largement de l'activité économique générée par la pêche, d'autres femmes ont perdu leur travail de nourrice, de garde d'enfants, d'employée dans le commerce de détail. Puis les départs et les restrictions budgétaires ont aussi réduit le nombre de celles qui avaient trouvé à s'employer dans l'enseignement, les services de santé ou sociaux. Pour toutes ces femmes, ces travailleuses, ces mères de famille si enracinées dans leurs communautés, une pêche durable est, évidemment, un objectif éminemment souhaitable.

Lorsqu'on considère le MSC du point de vue de ces femmes, et de celles qui dans d'autres pays du Nord vivent aussi de la pêche, les hypothèses que M. Sutton emploie pour étayer son argumentation en faveur de ce projet sont extrêmement problématiques. Mais on ne peut guère le contredire lorsqu'il affirme

que les ressources halieutiques sont, partout dans le monde, menacées.

Argument indéfendable

Il est, par contre, plus difficile d'accepter ce qu'il propose pour expliquer les problèmes. Selon lui, ils seraient provoqués, surtout dans les pays du Nord, par un excès de démocratie : les gouvernements n'auraient pas voulu prendre les mesures nécessaires pour empêcher la surexploitation sous la pression de l'industrie de la pêche dont les opérateurs ont tendance à prendre tout ce qu'ils peuvent et à détruire la ressource. Il semble que les femmes des communautés de pêcheurs ne partagent pas l'opinion de M. Sutton : la dégradation de la ressource ne provient pas d'un excès de démocratie.

Pour ce qui est du Canada atlantique et de la Norvège, par exemple, elles pensent que les décisions concernant la pêche ont été prises, tant dans le passé que dans le présent, par des gens qui connaissent mal la force et les besoins des communautés rurales, notamment les besoins des femmes. Si l'on ne fait pas appel aux connaissances des populations locales, si on ne cherche pas leur soutien, alors les programmes de développement et les diverses tentatives visant à créer des pêcheries durables iront à l'échec. Telle est l'opinion de ces femmes.

Si le diagnostic que M. Sutton porte sur les causes de la surexploitation mondiale du poisson est erroné, il en va de même des solutions qu'il propose. Il n'est pas du tout sûr que le MSC puisse empêcher la politique de se mêler aux questions de gestion de la pêche. Il entre dans le processus de définition de "l'expertise" des considérations politiques. Il en va de même pour "une pêche durable". Ainsi, dans son livre *Fishing for truth* (La pêche à la vérité), M. Finlayson a bien montré comment les données qu'on pouvait obtenir auprès des petits pêcheurs de Terre-Neuve (Canada) ont été insuffisamment utilisées par les scientifiques parce que la langue, les normes, les règles de ces pêcheurs n'étaient pas forcément les mêmes que celles en vigueur dans le milieu scientifique (voir Samudra n 15, L'évangile scientifique est-il crédible ?).

J'ai moi-même montré, ailleurs, qu'en matière d'évaluation des stocks de Terre-Neuve il existait en faveur des chalutiers hauturiers un favoritisme latent qui est apparu au grand jour lorsque les spécialistes ont abordé cette même question par rapport aux petits pêcheurs

côtiers. J'ai aussi fait remarquer que les connaissances de ces petits pêcheurs posent aux spécialistes de l'halieutique et aux gestionnaires de la pêche les mêmes problèmes que ceux qui émanent de l'écosystème proprement dit. Cela est peut-être encore plus vrai lorsqu'il s'agit du savoir et du savoir-faire des femmes qui vivent de la pêche.

Si l'expertise des pêcheurs hommes n'apparaît qu'à la marge de l'halieutique et de la gestion dans les pays du Nord, celle des pêcheurs femmes et des travailleuses de la pêche en général en est carrément absente.

Dans les ménages de pêcheurs, les femmes doivent de plus en plus souvent "boucher les trous" car, lorsque la ressource est mal gérée, la valeur du poisson débarqué ne couvre pas les frais d'exploitation. Or, dans les ateliers de marée et les usines, elles ont de plus en plus de mal à trouver un emploi. Lorsque les femmes essaient de se servir de leurs connaissances et de leur expérience pour influencer les politiques de pêche, comme cela a été le cas en Norvège pendant la durée du moratoire sur la morue, ceux qui gèrent les pêcheries ont du mal à les comprendre à cause du caractère multidirectionnel et intégrateur de ce savoir où les choses sont liées : l'environnement, la famille, le travail, les marchés, les communautés.

Science et objectivité ?

Comme l'a démontré Siri Gerrard, il est convenu que ce type de connaissance correspond à des intérêts particuliers alors que la connaissance scientifique est objective. La science est donc plus puissante et tend à marginaliser ce que pensent les femmes.

Dans l'article de M. Sutton, les femmes qui vivent de la pêche n'apparaissent pas clairement parmi les divers acteurs que le MSC pourrait consulter pour élaborer les normes et les principes qui devront servir au développement d'une pêche durable.

Si le MSC, qui n'est pas vraiment obligé de rendre des comptes aux communautés de pêcheurs, prendra des décisions relatives à la gestion de la pêche à la place des représentants élus du peuple, les restrictions qui pèsent actuellement sur la démocratie dans le champ du politique et des marchés ne feront que s'accroître, et les femmes perdront encore davantage de leur influence. Ainsi, le MSC risque de rendre encore plus difficile la marche vers une pêche durable.

On continuera à marginaliser le savoir et l'expérience des femmes. Et pourtant ce sont elles qui s'occupent des enfants, ce qui les pousse à militer pour que les ressources naturelles soient bien gérées afin que les générations futures puissent aussi en profiter. C'est là l'une des conditions du développement durable.

Il y a une autre condition du développement durable qui n'est pas explicitement identifiée dans le projet MSC : la nécessité de réduire les formes d'injustice dans le temps présent, notamment en matière de genres (perspective hommes-femmes). M. James Boyce a bien souligné "le lien intime entre la dégradation de l'environnement et la répartition des richesses et de la pauvreté". Ce sont surtout les injustices économiques, et non pas un excès de démocratie, qui conduisent à la surexploitation de la ressource aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. D'une part, les gens riches profitent généralement plus que les pauvres de la surpêche. D'autre part, pour payer le surcoût qui accompagne une pêche durable, il faut en avoir les moyens.

Dans l'arène politique comme en matière de marché, la richesse parle plus fort que le pauvreté. Au Canada, les restrictions budgétaires qui touchent notamment les programmes sociaux prévus pour redistribuer la richesse au profit des pauvres, des femmes ou des régions qui vivaient de la pêche, ne font qu'aggraver les injustices économiques. Ceux qui pâtissent de ces restrictions budgétaires sont déjà atteints de plein fouet par la dégradation de la ressource.

Toute initiative (le projet MSC, par exemple) qui se proposerait de développer une pêche durable sans s'attaquer aux inégalités économiques toujours plus grandes, ne pourra atteindre son objectif. Et de cet échec, ce sont probablement les femmes qui souffriront le plus, car elles sont généralement plus pauvres que les hommes et elles ont moins accès à la ressource et au jeu politique.

Il n'est pas du tout certain, malheureusement, que les effets nocifs induits du projet MSC puissent être compensés par une avancée vers une pêche durable. L'ironie, c'est que ce système d'écocertification risque finalement de menacer la viabilité des pêcheries qui auront été homologuées pour leur bonne gestion.

Un certain nombre de raisons laissent penser que cela pourrait bien être le cas.

L'effondrement des stocks de poissons de fond dans le Canada atlantique a bien montré que, sur le plan scientifique, il existe de très grandes incertitudes quant à la dynamique et à l'état réel des populations de poissons.

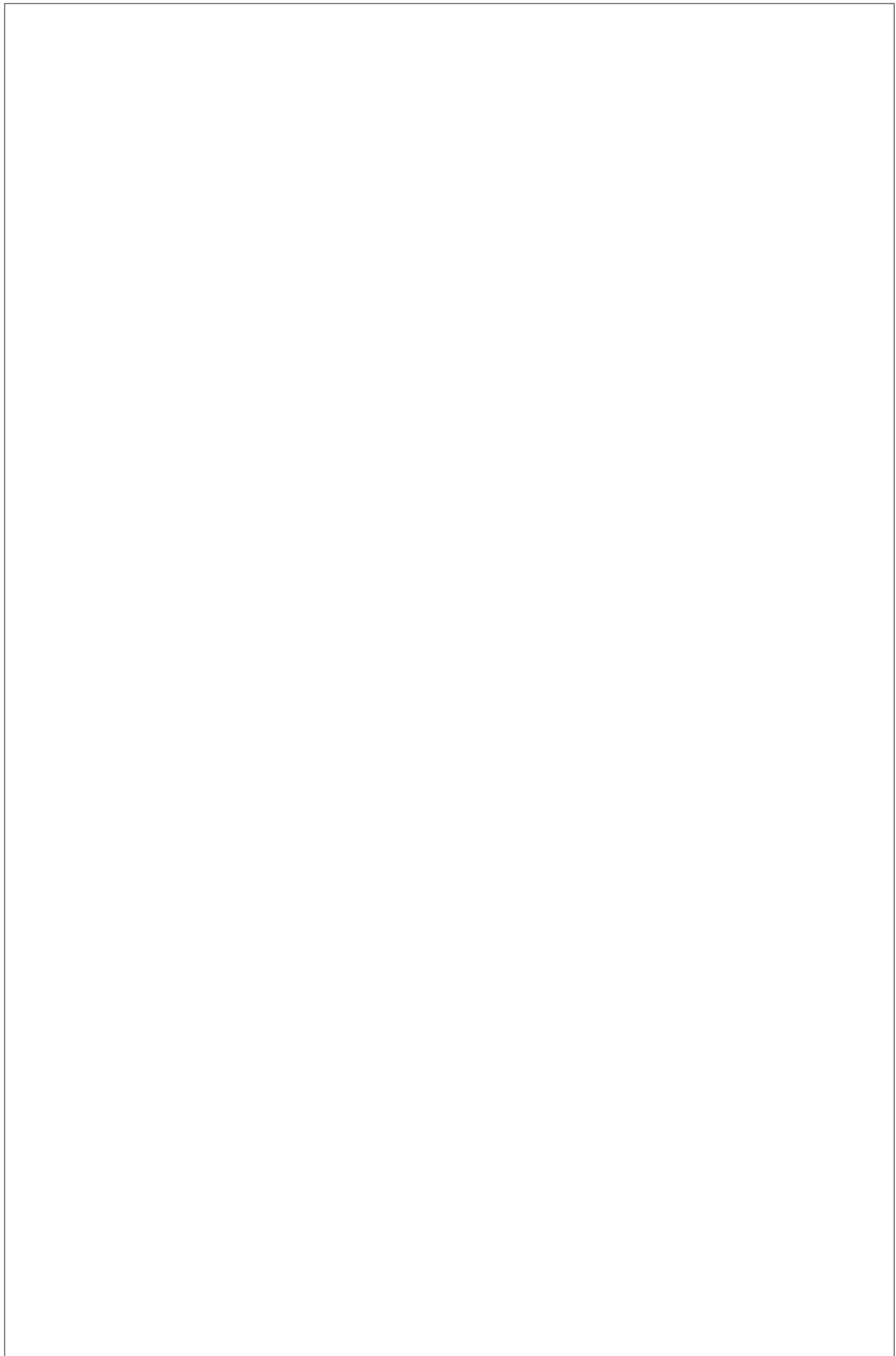
De plus, la plupart des stocks qui font l'objet d'une exploitation commerciale sont déjà surexploités. Et il existe toute une armada de bateaux de pêche prêts à servir pour cibler les stocks ou les espèces qui font l'objet d'une forte demande. Tant sur le plan national qu'international, les mécanismes qui devraient empêcher de faire passer l'effort de pêche d'une pêcherie à l'autre, sont extrêmement faibles.

Récompense ou arrêt de mort ?

Accorder la qualification de "durable" à une pêcherie puis faire sa promotion dans le réseau de distribution déclenchera une pression accrue sur ce stock. C'est une chose qui sera bien difficile à contrôler ; de même qu'il sera difficile de détecter à temps les effets pervers du système.

Bref, se voir décerner un écolabel pourrait bien signifier pour la pêcherie concernée un arrêt de mort, et la ruine des populations qui en vivent. 3

Barbara L. Neis, département de sociologie. Memorial University, St John, Terre-Neuve (Canada)



Construire autour d'un nouveau concept

Au cours de la récente réunion de travail organisée par l'ICSF à Madras, les participants ont pu se familiariser avec le concept de "gestion de l'espace littoral"

Du 26 septembre au 1 octobre 1996, cette réunion, qui était suivie d'un symposium, a rassemblé des militants sociaux, des représentants de travailleurs de la pêche et d'associations venus de l'Inde, du Bangladesh, des Maldives et du Sri-Lanka. Etaient également présents des représentants d'organisations internationales, notamment la FAO.

Pour le symposium, les participants ont été rejoints par des représentants des gouvernements du Sri-Lanka, des Maldives et de l'Inde. Les diverses communications et les rencontres-débats ont été suivies de discussions par petits groupes ou en séances plénières.

La réunion avait été organisée de façon à permettre un maximum de participation et d'interaction. Pour tenir compte de la diversité des participants et de la particularité de leurs champs d'action, tout avait été fait pour d'abord exploiter les ressources latentes du groupe. La réunion devait être essentiellement un lieu de rencontre où les personnes présentes pourraient échanger leurs expériences et débattre du concept de "gestion de l'espace littoral" et de ses applications pratiques du point de vue de la pêche.

A l'issue des quatre jours de travaux, les deux journées consacrées au symposium ont permis aux participants de dialoguer avec les représentants des gouvernements de la région Asie du Sud. De leur côté, ces responsables politiques ont pu ainsi prendre connaissance des inquiétudes du secteur artisanal face à la dégradation des habitats naturels et de son point de vue sur la gestion de l'espace littoral.

On avait laissé suffisamment de souplesse au programme pour pouvoir traiter les diverses questions soulevées par les participants. Il y avait huit sessions principales entre lesquelles s'intercalaient des temps de rencontre afin de

discuter des problèmes communs dans le cadre de contacts et de stratégies propres à la région.

Au cours de la première session, chaque pays a présenté un état des lieux du littoral, pour ce qui le concerne. Puis il y a eu les communications des représentants des travailleurs de la pêche qui ont décrit les problèmes rencontrés dans leur région. C'est, à vrai dire, cette première session qui a fixé l'ordre du jour pour la suite.

La deuxième session traitait des interactions entre pêcheries et espace côtier. Des groupes de discussion ont ensuite été formés pour examiner un certain nombre de points : la complexité et la fragilité de l'écosystème côtier, les menaces qui pèsent sur cet environnement, la nécessité de gérer cet espace, la manière de le faire, le rôle éventuel des organisations de travailleurs de la pêche dans ce type d'initiative. Au cours de la séance plénière qui a suivi, les participants se sont efforcés d'élaborer un cadre de discussion tenant compte des diverses questions soulevées pendant cette seconde session.

La troisième session a voulu montrer combien il est important d'examiner la question des ressources naturelles à la lumière des droits de propriété. Dans la plupart des pays, c'est surtout la propriété privée qui est respectée. L'Etat reconnaît rarement les systèmes de "biens communautaires" alors qu'ils restent viables pour gérer des ressources naturelles.

Quatrième session

On a ici traité de la gestion des pêcheries par rapport à la gestion de l'espace littoral. Les problèmes qui ont leurs racines dans le secteur de la pêche sont traditionnellement traités par les diverses institutions gestionnaires. Cependant, un certain nombre de problèmes qui affectent la ressource prennent naissance en dehors de ce secteur, la pollution d'origine industrielle, par exemple. Ces programmes de gestion de l'espace littoral pourraient donner

La gestion de l'espace littoral en Asie du Sud

A part les Maldives, les pays de cette région enregistrent une sérieuse dégradation de leur espace littoral. Certains essaient d'y apporter des remèdes.

Les problèmes sont particulièrement importants en Inde où ils sont liés au développement industriel, à une urbanisation rampante, à l'usage intensif de pesticides dans l'agriculture et l'aquaculture, à la destruction des habitats naturels dans les eaux littorales. En 1991, l'Etat a pris des mesures (Coastal Regulation Zone Notification) pour essayer de contrôler le développement sur une étroite bande de terre de 500 mètres de large le long de la côte. Les zones dont l'équilibre écologique est particulièrement fragile sont les mieux contrôlées.

Il est intéressant de noter que ce décret reconnaît les droits traditionnels et coutumiers d'occupation du sol, par les villages de pêcheurs en particulier. Les divers Etats de l'Union indienne sont désormais légalement tenus d'élaborer des plans de gestion du littoral et de désigner, au niveau du gouvernement local, une autorité ou un service qui aura pour mission de faire appliquer les dispositions du décret fédéral.

Les choses progressent lentement et les plans en question ne sont pas encore au point. Le décret lui-même pose, sous plusieurs aspects, des problèmes. Il n'a aucune orientation maritime. Et en qualifiant de "zone côtière" cette interminable bande de terre uniformément large de 500 mètres, il ne tient pas compte des réalités car les écosystèmes varient d'une région à l'autre. Il ne peut donc apporter des solutions adaptées aux problèmes spécifiques de gestion de la ressource. Il ne fait pas non plus la relation entre les diverses activités agricoles, industrielles ou autres à l'intérieur des terres et la dégradation de l'espace côtier.

Il est vrai que l'Inde s'est dotée d'une législation qui, par ailleurs, traite de la gestion des ressources halieutiques le long des côtes ou de la lutte contre la pollution d'origine industrielle, etc.. Mais cela se fait par des lois spécifiques qui s'appliquent à un secteur particulier. Cette législation n'a pas une portée d'ensemble. Et on n'essaie pas d'harmoniser la réglementation existante en adoptant une approche globale qui permettrait de mieux résoudre les problèmes concernant l'espace littoral.

Aux Maldives, les problèmes d'environnement ne sont apparus que depuis quelques années, avec le développement économique et urbain. Comme l'existence même de ce pays dépend du fragile équilibre de l'écosystème corallien, toute menace qui

pèse sur les ressources littorales laisse aussitôt entrevoir des conséquences sérieuses pour les habitants. Le tourisme et la pêche sont les deux principaux secteurs de l'économie. Ils reposent l'un et l'autre sur la bonne santé de l'espace littoral. Pour préserver les récifs coralliens et leurs richesses, les autorités ont récemment mis en route un programme de gestion intégré. Le pays se compose de petites îles éparpillées qui reposent sur un socle corallien dynamique et vivant. Pour l'archipel des Maldives, il faut donc parler de gestion des récifs coralliens plutôt que de gestion de l'espace littoral.

Une grande partie du territoire du Bangladesh s'élève très peu au-dessus du niveau de la mer. Sous l'action de la marée et des vagues, l'océan agit loin dans les terres. Le mode de vie des habitants tient compte de cette réalité. On trouve ici une relation complémentaire, une véritable symbiose entre l'agriculture et la pêche.

Mais l'intérêt particulier accordé au développement du secteur agricole, sans tenir compte de l'interaction des facteurs environnementaux, est venu troubler cet équilibre. A la fin des années 60, on a construit des digues sur la côte pour empêcher les inondations. Des frayères, des écloses, des nurseries importantes ont ainsi été détruites.

Le Plan d'action contre les inondations dont le pays vient de se doter aura probablement le même effet. Le développement rapide d'un type d'aquaculture tourné vers l'exportation a également entraîné sur la côte la destruction de bon nombre d'habitats naturels dont l'importance est grande pour le maintien d'une pêche durable.

Cela a donné lieu à une multitude de conflits sociaux au sein des populations littorales. Mais le Bangladesh n'a pas, pour autant, adopté une approche globale dans l'élaboration de son plan de gestion de l'espace côtier. Il y a quinze ans que le Sri-Lanka s'est doté d'un programme particulier pour gérer son littoral. Toutes les questions relatives à la protection de la côte sont traitées par le Coast Conservation Department. Il s'agissait, au début, de trouver des solutions à un sérieux problème : l'érosion du littoral.

On s'efforce actuellement d'élaborer une stratégie de "deuxième génération" qui permettrait de traiter de façon globale les problèmes de gestion de cet espace. L'idée est de mettre en oeuvre des programmes spéciaux pour les secteurs particulièrement touchés par la dégradation de l'environnement.

aux directions des pêches l'occasion de jouer un rôle dans la recherche de solutions. Au cours de la cinquième session, on a présenté un tableau comparatif de la dégradation de l'espace littoral dans les pays de la région et des initiatives qui ont été prises pour gérer cet espace.

L'aquaculture a fait l'objet d'un débat qui a mis en évidence les conséquences désastreuses d'un type de développement orienté vers l'exportation, tant du point de vue écologique que social ou même économique. Pourtant les gouvernements de la région continuent à l'encourager. Les interventions ont également bien souligné les relations très fortes qui existent entre l'aquaculture et la pêche industrielle. Au cours d'une autre séance-débat, un certain nombre de participants ont exprimé leur points de vue sur les aspects institutionnels, juridiques et politiques de la gestion de l'espace littoral.

Au cours de la dernière session, on a présenté les instruments internationaux relatifs à la pêche et à la gestion de l'espace littoral : Convention des Nations unies sur le droit de la mer, Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, Convention sur la diversité biologique. Le symposium revêtait un caractère plus officiel, avec la participation d'un certain nombre de personnalités locales représentant le gouvernement ou diverses organisations basées à Madras. Les exposés qui ont été faits au cours de la session inaugurale ont bien montré tout l'intérêt du Code de

conduite pour une pêche responsable, aussi bien pour la gestion de l'espace littoral que pour les organisations de travailleurs de la pêche. On a également parlé des succès obtenus dans diverses parties du monde par des programmes intégrés de gestion de l'espace littoral.

Les représentants officiels du Sri-Lanka, de l'Inde et des Maldives ont exposé les initiatives de leur pays dans ce domaine. Le gouvernement du Bangladesh n'était malheureusement pas représenté. Le compte-rendu de la réunion de travail qui avait précédé le symposium a également fait l'objet d'une présentation. Et au cours de la séance-débat de clôture, les participants ont abordé une dernière fois les problèmes relatifs à la défense des intérêts des communautés de pêcheurs qui vivent de la zone côtière.

Pour clore cette semaine de travaux, ils se sont engagés à poursuivre leurs efforts dans la voie qui venait d'être tracée. Il faudra donc continuer à s'informer, à militer, à manifester, à se battre, à partager et à se soutenir mutuellement. **3**

Chandikra Sharma, collaboratrice
d'ICSF au bureau de Madras

S'informer, mettre en commun, lutter

Cette réunion s'est terminée par l'adoption du compte-rendu suivant

Au cours de la réunion de travail sur la pêche et la gestion de l'espace littoral pour l'Asie du Sud, des militants sociaux, des chercheurs, des représentants d'organisations de travailleurs de la pêche et des sympathisants venus du Sri-Lanka, des Maldives, du Bangladesh, de l'Inde et d'autres pays en dehors de la région ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations et leurs points de vue sur la pêche, l'aquaculture, la gestion de l'espace côtier et sur le combat que mènent les communautés littorales pour préserver leurs moyens d'existence.

La diversité écologique des régions côtières de l'Asie du Sud constitue une richesse extraordinaire. Cette richesse, ce sont les hommes et les femmes du littoral qui, au cours de l'histoire, l'ont entretenue. Les communautés de pêcheurs, qui pendant des générations et des générations ont vécu en familiarité avec la mer, les lagunes et les fleuves, ont joué un rôle particulièrement important dans ce domaine.

La contribution des femmes a toujours été essentielle pour l'entretien et la survie des pêcheries et des communautés de pêcheurs. En Asie du Sud, se sont développés entre l'homme et son environnement des modes relationnels uniques grâce aux connaissances acquises par ces populations sur leur mer et sur leurs terres et sur les relations intimes et complexes que ces deux milieux entretiennent ensemble.

Les populations du sous-continent asiatique partagent les mêmes fleuves et les mêmes océans. C'est toute la région qui doit se sentir concernée au premier chef par la conservation d'écosystèmes littoraux fragiles et interdépendants. Parce qu'ils ont en commun ce souci, ceux qui ont participé à cette réunion ont, au cours de leurs travaux, étudié les moyens d'agir ensemble, d'échanger leurs expériences et de se soutenir mutuellement dans les luttes particulières des uns et des autres. On a bien senti combien il est important que les populations soient solidaires pour

résoudre les problèmes majeurs de la région. Prenant acte du fait que les communautés littorales doivent se battre de plus en plus pour conserver leurs moyens d'existence, les participants ont, d'une même voix, exprimé leur solidarité et promis de les soutenir dans leur lutte. Ils ont également réaffirmé qu'il importe tout particulièrement de comprendre les besoins des uns et des autres et de partager équitablement la ressource là où il est expédient de procéder ainsi.

Les zones littorales ne sont pas de simples territoires proches des mers et des océans. Ce sont des ensembles naturels très particuliers composés d'écosystèmes divers et fragiles. C'est bien pour cela qu'ils exigent une attention particulière. Les écosystèmes côtiers (mangroves, récifs coralliens, bras de mer, estuaires, lagunes, champs d'algues...), outre qu'ils constituent pour le littoral un système de protection, abritent aussi des frayères et des nurseries de première importance pour le poisson et d'autres organismes aquatiques.

Autre aspect important, ces écosystèmes contribuent de manière essentielle à faire vivre les populations littorales, les communautés de pêcheurs notamment. D'un point de vue économique et de par le nombre de gens qu'elle fait vivre, la pêche représente l'une des plus importantes ressources des régions littorales.

Les ressources aquatiques vivantes apportent, surtout sur le littoral, des protéines indispensables et permettent aux individus de vivre, aux structures sociales de durer et à l'activité économique de se développer.

Rations protéiques

En Asie du Sud, le poisson représente plus de la moitié de l'apport protéique d'origine animale dans l'alimentation des populations littorales. La proportion atteint 80 % aux Maldives et au Bangladesh. On voit par là tout ce que le poisson peut directement représenter pour les communautés démunies et marginalisées de la côte.

Cependant, les gouvernements de la région ne reconnaissent pas suffisamment l'importance de ces zones littorales et de leurs ressources, aussi bien du point de vue écologique qu'humain et économique. Les lois et les règlements relatifs à l'environnement et les politiques macro-économiques poursuivies par ces gouvernements ne tiennent pas suffisamment compte de ces aspects.

Les travaux de la réunion portaient tout particulièrement sur l'espace littoral, mais on a aussi parlé de l'approche fragmentée qui caractérise souvent le courant de pensée dominant. L'espace littoral fait partie d'un horizon écologique bien plus vaste qui comprend le domaine maritime et fluvial et des régions plus ou moins étendues dont les diverses activités ont un impact direct sur la côte.

On a donc essayé de cerner les relations entre activités agricoles et maritimes. Et cela a fait l'objet de discussions. Au Bangladesh, l'agriculture concerne essentiellement des plaines d'inondation. Mais par l'intermédiaire des grands fleuves et de leurs affluents, elle est en contact direct avec l'écosystème littoral. Ainsi, le riz et le poisson sont produits sur le même espace lorsque les champs sont inondés. Dans certaines parties du Sri-Lanka et de l'Inde, les interconnexions de ce genre concernant fleuves, canaux, lagunes et océan sont une réalité essentielle des cycles de production et de reproduction dans les

pêcheries. C'est cette relation entre l'ensemble des masses d'eau qui explique la grande diversité des espèces de poissons dans l'Asie du Sud. Ainsi au Bangladesh, où l'on dénombre 400 espèces, les pêcheries continentales sont parmi les plus productives du monde.

Malgré l'importance énorme de ces pêcheries, malgré la place de l'écosystème des plaines d'inondation dans la production agricole en général, les donateurs internationaux dépensent des millions de dollars pour la réalisation du Plan d'action contre les inondations. Ce projet vise à transformer ces plaines en terres asséchées afin de promouvoir une "révolution verte" dans les rizières et une "révolution bleue" dans l'eau. Le tiers des plaines d'inondation du pays et tout leur système écologique complexe auront disparu dans vingt ans.

Objectifs principaux

L'un des principaux objectifs de la gestion de l'espace littoral devrait être de préserver et de mettre en valeur la diversité écologique de la région et les moyens d'existence des populations côtières, en particulier. Pour ce faire, les acteurs économiques et les politiques gouvernementales devraient accepter l'existence de droits coutumiers (pour les femmes notamment) sur le sol et sur d'autres ressources, et reconnaître la vitalité des pratiques traditionnelles et des connaissances et du savoir-faire indigènes dans les communautés.

Le développement rapide de la côte, favorisé essentiellement par des politiques industrielles macro-économiques et une pression accrue pour se procurer des devises grâce à une production de masse destinée au marché international, est donc devenu un vrai problème. Ce type de développement non planifié et non durable permet à une minorité de personnes de réaliser d'énormes profits au détriment de la multitude à qui il reste un environnement dégradé et pollué. Le droit des marchands et des entrepreneurs passe bien avant le droit des populations locales à conserver leurs moyens d'existence.

Ainsi au Sri-Lanka et en Inde, les communautés de pêcheurs se trouvent menacées par l'action de leurs gouvernements qui essaient de brader les ressources halieutiques de la haute mer à des sociétés conjointes. Au Bangladesh, ce sont des réserves domaniales de palétuviers dans le Chokoria-Sunderban (8 500 hectares) qui ont été transférées du ministère des forêts au ministère de la pêche (2 834 hectares) et au ministère des terres (5 667 hectares) pour être louées à des entreprises crevetticoles. De vastes étendues de mangrove ont déjà été complètement détruites.

Dans la zone côtière, les populations de pêcheurs sont de plus en plus concurrencées par d'autres activités. Cabotage, construction de ports, exploitation de sable et graviers, développement industriel et touristique, urbanisation, tout cela a des répercussions sur leurs communautés. Les activités touristiques étendent leur emprise sur la côte, bloquent l'accès aux plages et aux lieux de pêche, obligent les pêcheurs à aller s'installer ailleurs.

Les conséquences de la pollution venue de la terre ou de la mer sur l'habitat marin et ses formes de vie sont très lourdes, mais on ne s'en rend pas compte suffisamment. Et ce sont les moyens d'existence de tous ces pêcheurs et de toutes ces femmes transformatrices qui sont menacés. On grignote leurs lieux de pêche et leurs lieux de vie. Obligées d'abandonner leurs activités traditionnelles (transformation et commercialisation du poisson), les femmes sont de plus en plus souvent ouvrières dans des usines où elles se font exploiter. Et elles doivent aller chercher du travail au loin.

Ce sont des femmes du Sri-Lanka qui constituent le gros de la main-d'œuvre dans les usines de poisson des Maldives. Face à toutes

ces menaces, il faut absolument faire passer la défense des moyens d'existence des communautés de pêcheurs avant la recherche, aussi légitime soit-elle, du profit commercial.

Il est également nécessaire d'encourager, au niveau des communautés locales, des initiatives collectives et démocratiques qui cherchent à la fois à préserver, à exploiter et à bien gérer les ressources de l'espace littoral, en tenant compte aussi des principes de la propriété communautaire et des obligations qui en découlent.

Les plans de gestion de l'espace littoral devraient faire une part égale aux aspects humains, écologiques et économiques. Il faudrait que les communautés locales participent, dès le départ, à leur élaboration puis à leur mise en oeuvre. On devrait attribuer à des services du gouvernement local une autorité suffisante et un rôle bien défini en matière de développement communautaire et aussi pour maintenir, préserver et favoriser la biodiversité. Les institutions locales devraient travailler en collaboration avec les diverses instances concernées aux niveaux central, national et provincial ou régional.

Cette réunion de travail a donc bien souligné l'importance de la participation et de la décentralisation qui sont deux aspects éminemment souhaitables du processus de prise de décisions. Les programmes de développement doivent être contrôlés et orientés de telle sorte que les populations littorales puissent aussi en tirer avantage. Il faut bien savoir, en effet, qu'il est profitable d'attribuer des responsabilités aux différents niveaux.

Exemples de gestion du littoral

Au Sri-Lanka, aux Maldives et en Inde, le littoral est très dégradé. Aux Maldives, le problème apparaît seulement sur des îles assez peuplées, comme Maie. Dans la plupart des autres atolls, le sujet de préoccupation c'est le réchauffement de l'atmosphère, le changement climatique, l'élévation du niveau de la mer.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises en matière de gestion de l'espace littoral par les gouvernements de la région Asie du Sud. Pour ce qui est des Maldives, le concept de gestion de l'espace littoral ne semble pas adapté. Ici, il convient surtout d'adopter une approche globale dans l'exploitation et la préservation des récifs coralliens dont dépend l'existence même de l'archipel.

Au Sri-Lanka, des mesures de protection du littoral existent depuis quinze ans. La mise au point d'une gestion intégrée du développement de l'espace côtier est en voie d'achèvement. Les nombreuses insuffisances de la législation et de son application ont pu donner lieu à des violations et à une exploitation abusive de cet espace.

L'Inde a récemment adopté des mesures de protection de la côte. Mais elles ne tiennent pas compte de son rôle d'interface entre la terre et la mer. Des limites fixées arbitrairement traduisent mal les réalités du terrain : le régime des marées varie, la forme et la structure des plages changent constamment, les cours d'eau intérieurs gonflent et baissent suivant les saisons, les tracés et les profils changent.

Il faut une approche souple pour définir l'espace côtier, pour programmer le développement en tenant compte des particularités géographiques. Il en va de même pour sérier les problèmes de gestion de la ressource. Et il importe, évidemment, de considérer les conséquences de l'activité économique, tant à l'intérieur des terres qu'en mer, sur l'état des eaux littorales.

Le National Fishworkers' Forum (Inde) a souligné un certain nombre de lacunes dans le décret relatif à la réglementation de l'activité dans la bande côtière. Il est cependant favorable à son application sous sa forme présente car il reconnaît les droits traditionnels

et coutumiers des communautés de pêcheurs sur leurs lieux de vie et tente d'éviter le développement anarchique et massif du tourisme et de l'industrie sur le littoral.

La vigilance des groupes de défense et l'attitude positive du pouvoir judiciaire sont une aide précieuse pour faire en sorte que ces nouvelles mesures soient respectées. Ce qu'il faut maintenant en Inde, c'est faire prendre conscience aux communautés de pêcheurs de la côte qu'ils peuvent utiliser les dispositions de ce décret à leur avantage.

Il est apparu aux participants que les organisations de pêcheurs et de producteurs ne doivent pas se contenter de lutter pour empêcher que s'installent ou que continuent sur le littoral des activités dangereuses. Il faut aussi qu'elles participent activement à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions alternatives viables.

Valeurs humaines et écologiques

Ces solutions seront basées sur des valeurs humaines et écologiques plutôt que sur l'attrait des profits à réaliser sur le marché international. Et le pollueur doit être le payeur.

Il incombe aux acteurs du développement (y compris lorsqu'il s'agit d'organismes publics) de prouver que leurs activités ne feront pas du tort à l'environnement littoral ou aux populations. Avant de recevoir son autorisation, tout projet de développement doit être obligatoirement précédé d'une étude

d'impact sur l'environnement et sur la population. Il faut également rendre obligatoires les procédures d'enquête publique.

Ces études d'impact préalables devront tenir compte des activités déjà existantes dans le secteur pour bien mesurer le poids probable de l'ensemble sur l'écosystème. Elles devront faire appel non seulement aux connaissances scientifiques "modernes" mais aussi au savoir traditionnel. Si les données recueillies sont insuffisantes, si l'on ne peut prévoir avec certitude les effets négatifs potentiels, il faut alors appliquer le "principe de précaution" et ne pas réaliser le projet en question.

Les études d'impact doivent tenir compte des coûts sociaux et économiques qu'une dégradation de l'environnement ferait subir aux communautés locales. Il faut que, d'une façon ou d'une autre, elles tiennent aussi compte des droits des générations futures, qui devront peut-être payer les conséquences de certaines formes de développement actuelles. Si l'on procède à une telle internalisation des coûts, l'intérêt économique de bon nombre de politiques ou de projets de "développement" pourrait bien disparaître.

Dans la plupart des pays de la région, beaucoup de dispositions législatives ont été prises en matière d'accès aux ressources naturelles et de droits d'usage dans l'espace littoral, ceci à des époques différentes. Il convient maintenant, dans le cadre d'une gestion intégrée de cet espace, de revoir et d'harmoniser tous ces textes pour que l'ensemble soit cohérent.

Il faut aussi que le gouvernement central et les divers Etats fédérés ou les provinces ou régions veillent à ce que leurs différents services répartissent sans ambiguïté les responsabilités des uns et des autres.

Il arrive qu'une pêcherie présente des caractéristiques uniques, qu'elle ait des besoins particuliers. Pour autant, il existe un certain nombre d'aspects qui doivent prendre place dans une approche plus globale de la gestion du littoral. Il faut, notamment, harmoniser les objectifs en tenant compte des différents utilisateurs des ressources naturelles et établir des mécanismes adaptés pour résoudre les conflits. Chaque fois qu'on le peut, il faut réunir les différents acteurs pour planifier et fixer les priorités quant à l'usage qu'on veut faire des

espaces côtiers. Il existe assurément de nombreux secteurs où un développement harmonieux serait possible. Il importe de les identifier et de s'en occuper en priorité.

Le débat autour de la crevetteiculture industrielle est venu illustrer l'histoire d'un certain type de développement dans la région. Les gouvernements de l'Asie du Sud ont cédé à la pression des agences de financement internationales, des sociétés multinationales et des industriels locaux. Il ont fait la sourde oreille face aux récriminations auxquelles ces problèmes ont déjà donné lieu dans d'autres pays d'Asie.

Au Bangladesh, la crevetteiculture intensive et extensive a fortement étendu son emprise sur le foncier, en particulier sur les terres agricoles. Et au Sri-Lanka, dans le sud du pays, le gouvernement met en oeuvre un programme de développement de la crevetteiculture alors que l'on peut voir dans le nord-ouest les dégâts que cela peut causer.

Au Bangladesh comme en Inde, on a enregistré de grosses pertes de biodiversité et une destruction importante de l'habitat côtier, de la mangrove en particulier. L'aquaculture a aussi provoqué une déplétion des eaux souterraines et une salinité des terres. Ces phénomènes ont eu des répercussions sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de bon nombre de populations littorales, en particulier les petits pêcheurs, les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles.

Le côté "prédateur" de l'expansion aquacole au Bangladesh et en Inde s'est traduit par des coûts énormes sur le plan humain, des violences physiques, notamment à l'encontre des femmes de la côte.

Mouvements populaires

Au Bangladesh et en Inde, des mouvements populaires opposés à ce type d'aquaculture sont apparus. Ils ont été vivement contrôlés par les investisseurs. En Inde, des affaires d'intérêt public ont été portées devant les tribunaux ou exposées dans des lieux de débat internationaux, ce qui a contribué à attirer l'attention sur les problèmes de l'aquaculture. Malgré tout, les sites aquacoles continuent à grignoter le littoral.

On facilite son expansion car elle constitue une source importante de devises. Mais des études d'impact sur l'environnement réalisées en Inde ont démontré que les coûts sociaux et

écologiques induits dépassent de loin ces gains en devises. On a aussi exagéré outre mesure ce que rapporte l'aquaculture intensive en comparaison de la valeur d'usage d'une mangrove restée en l'état.

Dans ce domaine, il convient de retenir les conclusions importantes d'une étude réalisée récemment par la Coopération pour le développement des pêcheries du Sud-est asiatique (SEAFDEC) : la valeur marchande des produits tirés d'un hectare de mangrove bien gérée (estimée à environ 10 000 dollars) est tout juste un peu moindre que le bénéfice net d'un hectare d'élevage intensif de crevette.

Face à la baisse de la production halieutique, certains se sont fait les avocats de l'aquaculture, qui constituerait durablement une source alternative de poissons. Il faut cependant remarquer que les aliments utilisés par les élevages intensifs de crevettes sont essentiellement constitués de farines de poisson produites par des pêcheries industrielles. On estime que vers l'an 2000, l'Asie fournira quelque 570 000 tonnes de crevette d'élevage.

Cela nécessitera environ un million de tonnes (poids sec) de farines de poisson, soit trois millions de tonnes de poisson (poids frais), plus que la production halieutique totale de l'Inde à l'heure actuelle. De toute évidence, un tel processus n'est pas durable. Et on ignore les conséquences que cela peut avoir sur la

biodiversité marine et la chaîne alimentaire. Mais l'on connaît bien les répercussions sur les moyens d'existence des petits pêcheurs.

En détournant le poisson vers les fabriques de farines, on enlève aux populations locales une source de protéines bon marché et on enlève leur travail aux femmes qui auparavant transformaient le poisson par des méthodes traditionnelles, comme on l'a vu récemment au Bengale occidental (Inde).

Tout cela semble indiquer qu'il existe un lien entre aquaculture industrielle et pêche industrielle, l'une et l'autre nuisant aux intérêts des communautés de pêcheurs artisans. Par conséquent, si l'on veut que la côte continue à faire vivre ses populations et ses pêcheries, il faut exiger en même temps trois choses intrinsèquement liées : interdiction de la monoculture de la crevette, interdiction de la pêche industrielle, encadrement strict de la pêche au chalut.

Gestion des pêcheries

Dans les pays de la région Asie du Sud, un grand nombre de stocks sont très exploités, en particulier dans les eaux côtières. Cette ressource est donc plus sensible aux modifications de l'environnement : dégradation de l'habitat naturel du poisson, pollution. Si l'on pouvait mettre en oeuvre des mesures plus efficaces pour gérer les diverses activités de pêche, l'exploitation des ressources marines rapporterait certainement plus, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Conférence internationale du Travail

84ème session (maritime), Genève, octobre 1996

Comité de la convention n 9

Résolution concernant l'application de la convention révisée n 9 au secteur des pêches, présentée par le groupe des travailleurs

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

S'étant réunie à Genève du 8 au 22 octobre 1996, en sa quatre-vingt-quatrième session ;

Reconnaissant que la crise actuelle que traverse le secteur des pêches a des répercussions graves sur les normes du travail et les normes sociales des pêcheurs et a conduit à l'abandon de nombreux membres d'équipages de bateaux de pêche dans des ports du monde entier sans aucune possibilité d'indemnisation pour les pertes de revenus occasionnées et sans aucune aide au rapatriement, si ce n'est de la part d'organisations de bienfaisance ;

Reconnaissant la mondialisation croissante que connaît le secteur, laquelle a conduit au recrutement et au placement de pêcheurs à bord de navires battant pavillon étranger et les mesures importantes prises dans d'autres enceintes internationales en ce qui concerne la gestion et la conservation des bancs de pêche ;

Observant qu'il est urgent d'appliquer les normes internationales du travail aux pêcheurs et d'étendre expressément l'application d'un certain nombre de normes internationales du travail maritimes au secteur des pêches ;

Notant également l'adoption de la Convention sur le recrutement et le placement des gens de mer (révisée), 1996,

Invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à :

1. promouvoir l'application aux pêcheurs de la Convention sur le recrutement et le placement des gens de mer (révisée), 1996, par les Etats Membres, après consultation avec les organisations représentatives des pêcheurs et des propriétaires de bateaux de pêche et l'autorité compétente ;
2. convoquer prochainement une réunion tripartite pour le secteur des pêches afin de déterminer quels autres instruments maritimes de l'OIT il conviendrait d'appliquer au secteur des pêches en adoptant des protocoles appropriés, et/ou en adoptant de nouvelles normes internationales du travail applicables à ce secteur et, à cet égard, inscrire la question des nouvelles normes du travail pour les pêcheurs à l'ordre du jour d'une prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

Cette résolution a été adoptée au cours de la 84ème session (maritime) de l'OIT à Genève à laquelle l'ICSF a participé

Citons parmi ces mesures : des limites plus strictes, une réduction de la capacité des bateaux de pêche industrielle, l'élargissement et le respect effectif du zonage pour protéger les petits pêcheurs, la mise en place de systèmes de gestion à base communautaire dans le secteur de la petite pêche. Il faut aussi reconnaître les droits coutumiers et ethniques sur la ressource et réhabiliter et renforcer les systèmes traditionnels de gestion de la pêche. Ce sont là des fonctions essentielles que les directions des pêches doivent assumer.

Aux Maldives, le gouvernement réglemente de façon très stricte l'usage des engins de pêche dans les eaux territoriales, aussi bien pour les nationaux que pour les navires étrangers. Pour le thon, seule est autorisée la technique de la canne. En Inde, le zonage est prévu dans la législation et certaines activités de pêche non sélectives sont interdites dans les eaux côtières à certaines périodes de l'année.

Ceux qui ont participé à cette réunion de travail ont eu l'occasion de débattre de certains instruments internationaux relatifs à la pêche : Convention des Nations unies sur le droit de la mer, Convention des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, Déclaration de Rio et Programme Action 21, Instruments de l'Organisation maritime internationale relatifs à la pollution et à la sécurité en mer, Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Les participants ont donc examiné ce qui, dans ces instruments, peuvent intéresser la pêche artisanale et les communautés littorales de pêcheurs. Tous ces documents prennent en considération l'importance de ces populations. Le Code de conduite de la FAO, par exemple, reconnaît leur importance pour l'élaboration et la gestion des programmes de développement de l'espace littoral.

Certains ont fait remarquer qu'on a parfois mal interprété les articles 61 et 62 de la Convention sur le droit de la mer : un pays tiers peut-il exprimer des revendications quant à l'utilisation de ressources halieutiques considérées comme non pleinement exploitées par l'Etat côtier. Aux termes de cette convention, les Etats côtiers ont des droits souverains quant à l'utilisation, la préservation et la gestion des ressources marines vivantes de leur ZEE pour le bénéfice des générations présentes et futures.

En guise de conclusion, on peut dire que le présent compte-rendu est le résultat d'une démarche pédagogique volontaire qui a constitué un creuset où se sont mélangées les expériences et les luttes des communautés littorales. On y a ajouté diverses analyses portant sur l'accès aux ressources naturelles, sur leur gestion et sur les divers systèmes de propriété qui s'y appliquent.

Les participants ont pu ainsi mieux réajuster leurs points de vue pour tenir compte des nouveaux régimes de gestion de l'espace littoral qui sont en train d'apparaître. Ils ont également pu trouver au cours de cette réunion de quoi étayer de nouveaux partenariats et des réseaux régionaux pour assurer une exploitation durable de l'espace littoral et pour défendre les moyens d'existence des communautés dont c'est le lieu de vie. Prenant acte de tout ce qui précède, les participants ont conclu leurs travaux en s'engageant à continuer à s'informer, à militer, à lutter, à partager, à soutenir mutuellement tous les processus que cette réunion de travail aura pu initier. 

Compte-rendu présenté à la session de clôture de la réunion de travail et du symposium sur la pêche et la gestion de l'espace littoral en Asie du Sud, organisés par l'ICSF à Madras (Inde) du 26 septembre au 1 octobre 1996

PÊCHEURS D'ESPOIR AU SÉNÉGAL, François Bellec, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières (collection Les acteurs du développement), 12 avenue Soeur Rosalie 75013 Paris, (160 p)

La bataille du poisson

Ou le récit chaleureux et captivant du combat des pêcheurs artisans du Sénégal pour défendre le présent et l'avenir



Le nouveau livre de François Bellec, *Pêcheurs d'espoir* au Sénégal, vient de sortir en France. Il nous raconte la lutte des pêcheurs artisans sénégalais. Pour exprimer des sentiments personnels, je dirais

qu'au cours des dix dernières années passées au service des travailleurs de la pêche, c'est auprès de ces gens, réunis au sein du Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal (CNPS) que j'ai trouvé l'essentiel de mon inspiration.

Ils avaient décidé de s'organiser en dehors de toute initiative ou impulsion gouvernementale. Je trouvais dans cette démarche une raison déterminante de mon propre engagement. On peut travailler "pour le développement" avec plus ou moins de conviction. Mais lorsqu'on est témoin des efforts déployés par les hommes et les femmes qui conjuguent leurs efforts sous la bannière du CNPS, on sait que le jeu en vaut la chandelle.

Le livre de François Bellec nous les montre, chacun à sa place, animés d'une même foi, en train de transformer un rêve en réalité. Evidemment, ce que l'individu peut réaliser, ce que le groupe peut réaliser n'est pas forcément marqué du sceau de la perfection. *Pêcheurs d'espoir* au Sénégal n'en fait pas mystère.

On retrouve dans cet ouvrage les couleurs et les odeurs des rues étroites de St-Louis et de Joal, l'humour de personnages vivant au milieu d'une foule qui semble "se débrouiller" tant bien que mal du mal. Mais ici, on prend aussi le temps de vivre, et de donner quelques leçons d'humanité aux Occidentaux, en tout cas à ceux qui auront eu la chance de côtoyer ces gens. Car l'amitié est au centre des relations qu'ils ont établies avec leurs partenaires

français. Mais ce sont aussi des "combattants", comme le montre bien le livre de François Bellec.

Le combat de ces pêcheurs artisans prend souvent une tournure plus poignante à l'échelle du groupe. Ainsi lorsque les femmes sont obligées de se défendre pour pouvoir continuer à utiliser un petit coin de plage afin de transformer leur poisson parce qu'à côté un projet hôtelier cherche à étendre son emprise. Et malgré un rapport de forces inégal, il faut aussi tenir bon tout au long des longues négociations qui conduiront peut-être à des accords de pêches équitables. Il s'agit bien là d'un combat historique, et victorieux car le musulman du Sénégal a une sage notion du temps : on ne se presse pas mais quand il y a un travail à faire, on le fait, tranquillement comme à l'accoutumée, et avec philosophie.

Le livre fait souvent allusion à l'hostilité sous-jacente des milieux officiels à l'égard du CNPS. Cette attitude vient sans doute de ce que le CNPS apparaît de plus en plus comme le véritable gardien des richesses halieutiques du Sénégal. Peu de gouvernements peuvent se targuer d'atteindre un tel objectif au moyen de décrets officiels et de fonctionnaires zélés.

D'autant plus qu'on constate habituellement un manque de volonté politique, et d'autorité pour l'accompagner, plutôt qu'une simple insuffisance de moyens matériels. D'autant plus qu'entrent en ligne de compte un trop grand nombre d'intérêts particuliers et des pressions internationales qui se conjuguent pour faire de l'argent facile au détriment de la ressource.

La pression du groupe

Lorsqu'une communauté forte de 400 000 personnes décide de renverser la situation, cela fait du poids. Et on qualifie alors ces gens de subversifs, et la "communauté internationale" a vite fait de serrer les rangs.

C'est ce qui s'est passé en 1992 lorsque la coalition socialiste au sein du Parlement européen a soutenu la réélection du président socialiste en faisant en sorte que l'accord de pêche étonnamment surdimensionné (il s'agissait alors de 32 millions d'écus, et le CNPS était contre) soit une fois de plus voté. On accusa donc le CNPS de "mettre en danger la stabilité politique du Sénégal". Et l'argent arriva juste à temps pour payer les salaires des fonctionnaires sénégalais qui étaient depuis longtemps à cours d'argent.

La "bataille du poisson" est une vraie bataille qui se déroule tour à tour ou simultanément en mer, dans les médias, dans les bureaux, les centres de recherche et sur la scène internationale. C'est une bataille qui exige un courage considérable chez ceux qui se trouvent en première ligne parce qu'on peut y risquer sa vie tant le contexte politique à travers le monde est incertain, sans parler de corruption et de pots-de-vin.

Il est avéré que des bateaux venus de France ou d'autres pays européens pêchaient au large du Sénégal dès le XVI^e siècle. Puis l'époque coloniale posait les fondations d'une pêche industrielle franco-sénégalaise. Ce secteur est aujourd'hui en déclin.

Le droit international de la mer autorise des pays tiers à exploiter les stocks de poissons situés dans les eaux des Etats côtiers et à participer à leur gestion. C'est ce qu'on a appelé récemment "l'obligation de coopérer", et l'on voit bien comment certains pays dotés de flottilles de pêche lointaine peuvent utiliser cette notion pour forcer les Etats côtiers à leur accorder des licences de pêche. Il y a quelques années, un ancien ministre de la pêche du Sénégal parlait publiquement du "devoir de coopération", lequel "devoir" est, depuis, devenu encore plus pressant. Le marché international impose plus que jamais sa loi.

Je pense que nous assistons de plus en plus à une nouvelle forme de colonialisme car l'Union européenne manque terriblement de poisson pour approvisionner son marché intérieur et pour maintenir les emplois à la pêche. Il s'agit, en fait, de pouvoir aller capturer le poisson dans des pêcheries lointaines. Cela n'empêche pas les fonctionnaires de la Commission européenne de récuser cette accusation et d'affirmer que les accords commerciaux sont une forme d'aide "non conditionnelle", c'est-à-dire que les gouvernements qui signent des accords de pêche peuvent faire ce qu'ils

veulent avec l'argent donné par l'UE en échange de droits de pêche, même si, en réalité, cet argent fait du tort aux communautés locales de pêcheurs. A vrai dire, il faudrait tout d'abord se demander d'où vient l'argent. Quand les Européens se rendront-ils compte que c'est bien leur argent qu'on dépense ainsi sous forme de subventions publiques à des accords commerciaux ou pour l'aide au développement ?

Nous avons donc le droit de demander des comptes à l'UE pour les politiques et les actions qu'elle mène. Il faut espérer que l'ouvrage de François Bellec fera mieux connaître le combat du CNPS et les responsabilités de l'ue. On pourra, en même temps, en savoir plus sur les partenariats établis avec les marins-pêcheurs bretons et normands, qui connaissent aussi les problèmes liés à l'internationalisation de la pêche.

Un personnage qui occupe une grande place dans Pêcheurs d'espoir au Sénégal, c'est Dao Gaye, secrétaire général du CNPS, pêcheur artisan et négociateur international. Au mois d'août 1993, j'ai accompagné Dao dans ses déplacements en Angleterre et en Irlande. Les représentants du secteur de la pêche de ces deux pays ont alors pris conscience que le CNPS exprimait, à vrai dire, quelque chose qu'on ferait bien d'imiter en Europe. C'était sans doute là la grande leçon à retenir de ce voyage. Et nous n'étions pas en train de parler à des partisans de la subversion mais à des gens qui représentaient tous les niveaux du secteur maritime, et tous les grades puisque, une fois au moins, il y avait là un amiral. Il était clair, une fois de plus, que le CNPS donnait le ton, non seulement aux Français, partenaires historiques et naturels, mais aux gens de mer en général qui, la plupart du temps, en sont réduits à jouer un rôle marginal.

Cela prouvait bien encore que le combat du CNPS, c'est aussi le combat des pêcheurs européens, si menacés. Mais vont-ils vraiment comprendre la chose ? L'enjeu du combat, c'est aussi, bien sûr, de préserver la ressource pour ceux d'aujourd'hui et pour les générations à venir. **3**

James Smith, membre du bureau
du Collectif Pêche et
Développement, Lorient (France),
membre d'ICSF.

Brèves

Manifestations en Inde

Le National Fishworkers' Forum (NFF) a organisé une marche à travers l'Etat du Kerala en novembre 1996 pour réclamer l'application des nouvelles mesures législatives prévues pour protéger l'espace littoral. Bien que certains problèmes persistent quant à leur interprétation et à leur application, elles constituent aux yeux du nff un bon début.

Iles Hawaï

A peu près au même moment, la Commission de la réserve de l'Ile Kahoolawe a organisé une série de réunions publiques portant sur un plan de gestion de l'espace maritime qui prévoit de limiter la pêche autour de cette île. Il s'agit de permettre aux seules personnes résidant sur Kahoolawe Island (pour des raisons culturelles ou pédagogiques) de pêcher

dans les eaux avoisinantes à seule fin d'y trouver de quoi s'alimenter.

Philippines

L'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID) a approuvé un projet de gestion des ressources littorales aux Philippines dont le coût

s'élève à 21 millions de dollars. Il s'agit d'empêcher la destruction des récifs coralliens par les explosions de dynamite et la dispersion de cyanure, deux méthodes utilisées pour attraper du poisson. On essaiera de créer une coalition locale pour une gestion durable afin de préserver le milieu côtier et de lutter contre ceux qui le détruisent pour gagner de l'argent.

La bataille du thon

Après la réunion de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA/ICCAT) qui s'est tenue récemment à San Sébastian (Espagne), il y a eu quelques escarmouches. Auparavant, les Etats-Unis avaient fait savoir qu'ils allaient demander à cet organisme d'approuver des sanctions à rencontre de Belize, du Honduras et du Panama (qui ne sont pas membres de l'ICCAT) parce que des navires battant pavillon de ces pays capturent du thon rouge en Méditerranée sans tenir compte des recommandations de l'ICCAT. Le ministre du commerce du Panama a réfuté ces accusations, dédatant qu'on avait prévenu en octobre 1996 les bateaux panaméens qu'ils seraient rayés des registres s'ils péchaient ce poisson.

Chili et surimi

Le Comité des investissements étrangers du Chili a rejeté, le 21 novembre 1996, la demande d'une société de pêche enregistrée au Chili qui voulait remplacer trois de ses petits navires par l'American Monarch, le

plus gros chalutier-usine du monde, qui appartient à American Seafoods, filiale du Resource Group International (RGI), basé en Norvège. Ce navire, qui devait pêcher jusqu'à 300 ou 400 tonnes de poisson par jour dans la sud du Chili pour fabriquer du surimi, avait fait l'objet d'une campagne de

protestation de la part de Greenpeace.

Filets biodégradables

Au Mississippi (Etats-Unis), la Commission des ressources marines a adopté une nouvelle réglementation qui stipule que les pêcheurs de cet Etat devront utiliser des filets fabriqués à partir d'une matière biodégradable à partir du 1 janvier 1997. Les pêcheurs protestent : ces filets n'existeraient pas en quantité suffisante dans le commerce ; il serait bien difficile de faire la différence avec des filets classiques ; son prix est nettement plus élevé.

Moins de caviar ?

On aura peut-être consommé moins de caviar au Premier de l'An. Au cours du mois de novembre 1996, les représentants de l'industrie de la pêche de Russie, d'Azerbaïdjan, d'Iran, du Kazakhstan et du Turkménistan se sont réunis en tant que Comité international pour les ressources biologiques de la Mer Caspienne. Ils ont signé un protocole qui interdit la pêche à l'esturgeon dans la Mer

Caspienne à partir de 1997. La pêche à l'esturgeon restera cependant autorisée dans les cours inférieurs de la Volga et de l'Oural.

Bataille de la crevette

Aux Etats-Unis, l'Institut national des pêches a rejoint le gouvernement pour faire appel et demander une ordonnance de surseoir contre un jugement du Tribunal du commerce international américain qui impose un embargo sur l'importation de certaines crevettes dans le pays. Le 8 octobre 1996, ce tribunal a en effet ordonné aux autorités fédérales d'interdire l'entrée aux Etats-Unis de crevettes en provenance de pays non homologués selon les dispositions des lois fédérales 101-162. Les pays exportateurs sont tenus d'installer des dispositifs d'évacuation pour les tortues sur leurs chaluts. Le tribunal n'a pas voulu faire d'exception en faveur de la crevette d'élevage ou celle capturée par des méthodes sans danger pour les tortues de mer sous prétexte que seul un embargo global sur la

crevette pousserait les exportateurs à se conformer aux normes et à obtenir leur certification.

Dans le même temps, quatre pays asiatiques (l'Inde, la Malaisie, le Pakistan, la Thaïlande) ont déposé plainte contre les Etats-Unis auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils demandent aux Etats-Unis d'engager des

consultations officielles sur ce problème. Les Etats-Unis ont eu dix jours pour faire connaître leur réponse et trente jours pour commencer des consultations à partir du 8 octobre 1996. Si aucune solution n'était trouvée dans un délai de trente jours, l'OMC réunira une commission pour régler le différend.

Pitié pour le poisson

Ailleurs, on réclame aussi des dispositifs sélectifs. Le Conseil de gestion des pêches du Golfe du Mexique (Etats-Unis) a entendu une demande visant à imposer ces systèmes, qui réduisent aussi les prises accessoires, aux chalutiers crevettiers pêchant au large dans la ZEE. Il s'agit de limiter les captures de vivaneaux

immatures et autres juvéniles.

Cour internationale

Les conflits relatifs aux océans et aux fonds marins peuvent être désormais portés devant une nouvelle institution judiciaire : le Tribunal international du droit de la mer. Le 18 octobre 1996, 21 juges ont prêté serment à Hambourg (Allemagne) où ils vont commencer à siéger.

Davantage de merlu

Fin octobre 1996, la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR) a répondu

positivement à une demande de l'Australie qui pourra commencer à pêcher du merlu noir près de l'île de Heard, une dépendance australienne sur le plateau des Kerguelen.

Adieu morue

Le Comité des pêches de la Russie a adopté une résolution qui demande aux sociétés de pêche russes de suspendre toute transaction commerciale avec l'Islande en matière de pêche. L'Islande serait en effet coupable d'effectuer des captures non contrôlées de morue dans les eaux internationales situées au centre de la Mer de Barents, cela malgré les protestations de la Norvège et de la Russie.

Adieu céphalopodes

Une organisation de pêcheurs du Maroc réclame des mesures urgentes pour protéger les céphalopodes (poulpe, encornet, seiche) qui seraient menacés d'extinction à cause de la surexploitation à laquelle se livrent des flottilles étrangères dans la ZEE du pays. Selon cette organisation, les captures ont diminué de moitié par rapport au niveau de l'année précédente.

Bonnes lectures

Comment arrêter le déclin alarmant de la biodiversité dans l'agriculture, l'élevage et le milieu aquatique ? Intermediate Technology (Royaume-Uni) propose des solutions dans trois nouvelles brochures qui traitent de ce que M. Brian O'Riordan, membre de cette organisation, appelle "une diversité dynamique". On y apprend comment les cultivateurs, les éleveurs et les pêcheurs, partout dans le monde, travaillent pour défendre la biodiversité. Ces trois livres nous décrivent leurs

activités et proposent des changements politiques qui s'imposent pour arrêter l'amenuisement de la diversité des espèces consommables qui assurent pourtant la sécurité alimentaire de la planète.

Autre bonne lecture

Un autre ouvrage traite du même sujet : "La biodiversité des océans—Application de la Convention sur la diversité biologique dans les habitats marins et côtiers" (publié en anglais).

Il s'agit d'une co-production de l'Union internationale pour la préservation de la nature (IUCN), du Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL) et du Fonds mondial pour la nature (WWF). Ecrit dans une langue non technique, "Biodiversity of the seas" est d'une lecture facile.

Il est destiné à un large éventail de lecteurs : responsables politiques à l'échelon national ou international, aux gestionnaires locaux et régionaux des ressources marines vivantes.

Danger : cyanure

Mieux vaut ne pas s'approcher de l'eau dans le golfe de Manille aux Philippines. Les autorités ont fait savoir que le cyanure semble avoir été récemment la cause de la mort de 30 tonnes de poisson. L'origine du cyanure n'est pas connue.

Ouverture des frontières

Pour se conformer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Corée du Sud laisse entrer 31 produits agricoles ou de la mer supplémentaires. Depuis le 1 juillet 1996, soles, truites, lieux congelés alimentent le marché intérieur. Celui-ci est maintenant à 95,9 % ouvert aux exportations de produits agricoles et de la mer.

Naufrage d'une flotte

Depuis 1990, la Sierra-Leone a enregistré une importante baisse du nombre des grands bateaux de pêche, en partie à cause du peu d'enthousiasme à signer des accords de pêche avec l'ancienne URSS et l'Union européenne. En 1987, on comptait 309 de ces unités sur les registres. En 1994, ils n'étaient plus que 74. La pêche artisanale, qui cible les mêmes espèces, a profité de cette évolution.

Le nombre de petits pêcheurs a augmenté, de même que le nombre de moteurs hors-bord. On observe également une reconstitution des stocks.

Attention : coulées de pétrole

Le 30 septembre 1996, quelque 300 bateaux de pêche se sont rassemblés autour du port pétrolier offshore de Kaohsiung (Taïwan) pour protester contre les lenteurs des procédures d'indemnisation.

En août 1996, ils ont en effet souffert de déversements accidentels de pétrole. Les pêcheurs manifestent parce que les indemnités ne seraient pas versées selon le calendrier prévu. Elles s'élèvent à 8,36 millions de dollars.

*M*ary Hyrske habite une gentile petite maison avec, à la porte, un poisson qui représente un symbole chrétien.

Elle a soixante-et-un ans et travaille pour la société Bumble Bee depuis vingt-cinq ans. Elle a été au nettoyage du poisson ; elle a enlevé Ces peaux; elle a préparé le saumon pour la mise en boîte; elle a prélevé les foies. Aujourd'hui, elle éviscère le thon.

Je dis aux jeunes quand ils sont crevés, quand ils en ont marre, qu'ils sont dégoûtés : "Chaque jour est un jour meilleur. Croyez-moi."

Je lui demande : "Est-ce que les jeunes d'aujourd'hui sont très différents de vous ?".

"Non, pas vraiment. Ils cherchent à faire le travail de leur mieux . Mais face aux patrons, ils peuvent défendre leurs intérêts comune, nous, nous n'oserions jamais le faire. Ils connaissent leurs droits. C'est pour cela que je les admire. "

—Extrait de *All the Livelong Day* (Un jour, une vie) de Barbara Garson

SF est une organisation non gouvernementale internationale travaillant sur des questions concernant les pêcheurs du monde entier. Ce Collectif est affilié au Conseil économique et social des Nations unies et inscrit sur la liste spéciale des Ong internationales du BIT. Il a aussi obtenu le status d'organisme de liaison auprès de la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Madras et un bureau à Bruxelles. Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et de scientifiques. Ses activités incluent le suivi et la recherche, les échanges et la formation, des campagnes et des programmes d'action, la communication. Sa revue SAMUDRA sera heureuse de recevoir des articles ou des réactions. Toute correspondance doit être adressée au bureau d'ICSF à Madras (Inde).

Les opinions et les positions exprimées dans les articles publiés sont celles de l'auteur. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

On peut désormais trouver la revue SAMUDRA sur le World Wide Web ("la Toile") à la page ICSF du site <http://www.gmt2000.co.uk/icsf>

publié par

Sebastian Malhew pour
le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
(ICSF)

27, College Road, Madras 600 006, Inde
tél: (91) 44 827 5303 fax: (91) 44 825 4457
E-mail: madras.fishnet@axcess.net.in
Internet: mdsaab06@giasmd01.vsnl.net.in

bureau de Bruxelles

65, rue Grétry, B-1000 Bruxelles, Belgique
tél: (32) 2 218 1538 fax : (32) 2 217 8305
E-mail: gilletp@mail.interpac.be

sous la direction de

SAMUDRA Editorial

mise en page

Satish Babu

illustrations

James S. Jairaj

couverture

peinture de Ajantha Subramanian

crédit photographique

Jamie Lewis, F. Mattioli (FAO), Chantal Abord-Hugon
Cornelie Quist, Sebastian Mathew

brèves

avec la permission de Gene Buck, Congressional Research
Service

traduction

Gildas Le Bihan - CRISLA, Lorient

imprimé par

Nagaraj and Company, Madras